Dossier(s) TAQ : SAI-M-252976-1610

Nature(s) : 207.100 AVIS D'EXPROPRIATION

Juge(s) adm. : Guy Gagnon

Date(s) : 30 mai 2018

Heure : 13 h

Lieu : Château Joliette, Salle Ravel
Joliette

Identification des parties

Nom	Qualité	Prés.	Abs.	Adresse	No tél / No fax
Ville de Mascouche	Partie expropriante	○	◉	Greffier	(R)
					(514) 474-4133 (B)
				3034, boul. Sainte-Marie	(514) 474-6401 (F)
				Mascouche QC J7K 1P1	(C)
Dunton Rainville	Représentant	○	◉		(R)
Patrice Gladu				Tour de la Bourse	(514) 866-6743 (B)
				800, Square Victoria, 43e étage - B.P. 303	(514) 866-8854 (F)
				Montréal QC H4Z 1H1	(C)
Ghislain Lacombe	Partie expropriée	○	◉		(R)
					(B)
				1113, avenue Léo-Lacombe	(F)
				Laval QC H7W 3Y8	(C)
De Grandpré, Chait	Représentant	○	◉		(514) 878-3240 (R)
Sylvain Bélair					(514) 878-3241 (B)
				1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2900	(514) 878-5790 (F)
					(C)
				Montréal QC H3B 4W5	
Serge Lacombe	Partie expropriée	○	◉		(R)
					(B)
				179, montée du Moulin	(F)
				Laval QC H7N 3Y8	(C)
De Grandpré, Chait	Représentant	○	◉		(514) 878-3240 (R)
Sylvain Bélair					(514) 878-3241 (B)
				1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2900	(514) 878-5790 (F)
					(C)
				Montréal QC H3B 4W5	
Jacques Lacombe	Partie expropriée	○	◉		(R)
					(B)
				179, montée du Moulin	(F)
				Laval QC H7N 3Y8	(C)
De Grandpré, Chait	Représentant	○	◉		(514) 878-3240 (R)
Sylvain Bélair					(514) 878-3241 (B)
				1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2900	(514) 878-5790 (F)
					(C)
				Montréal QC H3B 4W5	

Information sur l'appel du rôle

Date 2018-05-30 Heure début 14:45 Heure fin 14:50 ◉ Aucun enregistrement

Lieu Château Joliette, Salle Ravel Salle Ravel ◉ En personne

Résultats

☑ **Dossier à mettre au rôle** ◉ sans calendrier des échéances

☑ **Appel du rôle**

◉ À fixer

◉ Conférence téléphonique

Remarques N'ayant pas eu de communication de la part des procureurs Gladu et Bélair, l'appel de rôle se tiendra au cours du mois de juin 2018.

☑ Le procès-verbal de l'appel du rôle est dressé et signé par le juge administratif qui l'a tenu et lie les parties.

Signature Guy Gagnon Date 2018-05-30

Juge administratif : Guy Gagnon

De : Beaudoin, Linda [mailto:LBeaudoin@DuntonRainville.com]
Envoyé : 2 mai 2018 15:49
À : Bélair, Sylvain <sbelair@dgclex.com>; Tribunal administratif <Tribunal.administratif@taq.gouv.qc.ca>
Cc : Maguire, Alexandra <Alexandra.Maguire@taq.gouv.qc.ca>; Gagnon, Guy <Guy.Gagnon@taq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: VILLE DE MASCOUCHE C. GHISLAIN LACOMBE ET AL NO: SAI-M-252976-1610 N/D: 78 107

Monsieur,
Me Bélair,

Appel rôle 30 mai 2018.

Je suis d'accord avec la proposition de Me Bélair.

Salutations.

Reçu à Montréal
02 MAI 2018 WD
Tribunal administratif du Québec

DUNTON RAINVILLE
AVOCATS et NOTAIRES

Patrice Gladu
Avocat

Tour de la Bourse, 43e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal (Québec) H4Z 1H1
Téléphone : 514 866-6743
Télécopieur : 514 866-8854
PGladu@DuntonRainville.com

TRANSMETTRE VOS NOTIFICATIONS À: notification@duntonrainville.com.

AVIS: Ce courriel est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou dispensée de divulgation aux termes des lois applicables. Tout autre lecteur est prié de noter qu'il est strictement interdit d'en divulguer le contenu, de le distribuer, copier ou utiliser. Toute personne à qui il parvient par mégarde est priée de l'effacer et de nous en avertir par téléphone (514 866-6743).

NOTICE: This e-mail message is intended only for the named recipient(s) above and may contain information that is privileged, confidential and/or exempt from disclosure under applicable law. Any other party is put on notice that unauthorized disclosure, distribution, copying or use of this information is strictly prohibited. If you receive it in error, please delete this e-mail message and advise us immediately by telephone (514 866-6743).

De : Bélair, Sylvain [mailto:sbelair@dgclex.com]
Envoyé : 2 mai 2018 15:23
À : Gladu, Patrice; tribunal.administratif@taq.gouv.qc.ca
Cc : 'Maguire, Alexandra (Alexandra.Maguire@taq.gouv.qc.ca)'; 'Gagnon, Guy'
Objet : RE: VILLE DE MASCOUCHE C. GHISLAIN LACOMBE ET AL NO: SAI-M-252976-1610 N/D: 78 107

Étant donné que Me Gladu n'est pas disponible le 30 mai, je suggère un appel de rôle par téléphone à la plus proche convenance du Tribunal afin de fixer une c.p. et une date d'audition.

Meilleures salutations.

DEGRANDPRÉ CHAIT | 90 1928-2018

Sylvain Bélair
Avocat • Lawyer
T. 514.878.3209 | F. 514.878.5709 | sbelair@dgclex.com

DE GRANDPRÉ CHAIT S.E.N.C.R.L./LLP
1000, rue De La Gauchetière O., bureau 2900, Montréal (Québec) H3B 4W5 CANADA
degrandprechait.com

De : Beaudoin, Linda <LBeaudoin@DuntonRainville.com> **De la part de** Gladu, Patrice
Envoyé : 2 mai 2018 14:40
À : tribunal.administratif@taq.gouv.qc.ca
Cc : Bélair, Sylvain <sbelair@dgclex.com>
Objet : VILLE DE MASCOUCHE C. GHISLAIN LACOMBE ET AL NO: SAI-M-252976-1610 N/D: 78 107

Madame,
Monsieur,

Suite à la réception d'un avis de convocation à l'appel du rôle pour le 30 mai prochain, à 13h00, relativement au dossier ci-haut mentionné, nous vous informons que le soussigné n'est pas disponible.

Auriez-vous l'amabilité de bien vouloir nous soumettre une nouvelle date pour la tenue d'un tel appel du rôle.

Demeurant dans l'attente de nouvelles de votre part, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

PATRICE GLADU

DUNTON RAINVILLE
AVOCATS et NOTAIRES

Linda Beaudoin
Adjointe juridique

Tour de la Bourse, 43e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal (Québec) H4Z 1H1
Téléphone : 514 866-6743
Télécopieur : 514 866-8854
LBeaudoin@DuntonRainville.com

TRANSMETTRE VOS NOTIFICATIONS À: notification@duntonrainville.com.

AVIS: Ce courriel est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou dispensée de divulgation aux termes des lois applicables. Tout autre lecteur est prié de noter qu'il est strictement interdit d'en divulguer le contenu, de le distribuer, copier ou utiliser. Toute personne à qui il parvient par mégarde est priée de l'effacer et de nous en avertir par téléphone (514 866-6743).

NOTICE: This e-mail message is intended only for the named recipient(s) above and may contain information that is privileged, confidential and/or exempt from disclosure under applicable law. Any other party is put on notice that unauthorized disclosure, distribution, copying or use of this information is strictly prohibited. If you receive it in error, please delete this e-mail message and advise us immediately by telephone (514 866-6743).

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Ce courriel, ainsi que toute pièce jointe, est confidentiel et peut être protégé par le secret professionnel. Si vous n'en êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement et le supprimer; vous ne devez pas le copier, ni l'utiliser à quelque fin que ce soit, ni divulguer son contenu à qui que ce soit. De Grandpré Chait se réserve le droit de contrôler toute transmission qui passe par son réseau.

CONFIDENTIALITY NOTICE: This email, including any attachment, is confidential and may be privileged. If you are not the intended recipient, please notify the sender immediately and delete it; you should not copy or use it for any purpose nor disclose its contents to anyone. De Grandpré Chai

BEAUVAIS TRUCHON
AVOCATS

Me Dominic Labbé
Télécopieur : (418) 692-5321
Courriel : dlabbe@avbt.com

Québec, le 6 décembre 2017

Reçu à Montréal
08 DEC. 2017
Tribunal administratif du Québec

252976 LR

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
500, boulevard René-Lévesque Ouest
21e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Cargair Ltée, Max Aviation inc., A.L.M. par Avion inc. et al.
C./ Ville de Mascouche
Notre dossier : 16-2353

Madame,
Monsieur,

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre copie des procédures et pièces déposées au dossier de la Cour dans le dossier SAI-M-252976-1610 de la section des affaires immobilières du Tribunal administratif du Québec, et ce, à votre plus proche convenance.

Vous pouvez nous transmettre une copie de ces procédures par la poste à l'adresse au bas des présentes, ou par courriel à l'adresse dlabbe@avbt.com.

Nous vous soumettons le numéro de la carte de crédit de notre cabinet afin d'acquitter les frais, à savoir :

[redacted]

Au nom de Me Claude Côté

Nous demeurerons disponibles pour toute question relative à la présente.

Vous remerciant à l'avance de l'attention portée à la présente, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

BEAUVAIS TRUCHON, S.E.N.C.R.L.

Dominic Labbé

DOMINIC LABBÉ

DL/kl

1588

79, boul. René-Lévesque Est
Bureau 200
Québec (Québec) G1R 5N5

Téléphone 418 692-4180
beauvaistruchon.com

Tribunal administratif du Québec
500, boul. René-Lévesque ouest, 21e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone: (514) 873-7154 1-800-567-0278 Télécopieur: (514) 873-8288

N° facture: M- 4564

Date: 2017-12-14

FACTURE

Nom: Beauvais Truchon avocats, a/s Me Dominic Labbé

Adresse: 79, boul. René-Lévesque Est, bureau 200
Québec (Qc)

Code postal: G1R 5N5

No. téléphone: 418 692-4180 Poste:

No. télécopieur:

#Dossier	Description	Quantité	Prix unité	Montant
SAI-M-252976-1610	copie complète du dossier	66	0,38 $	25,08 $
			Sous-total	25,08 $
			(Exemption)	(7,65) $
			Total	**17,43 $**

PAIEMENT

- [ ] Comptant
- [ ] Chèque
- [ ] Mandat-poste
- [x] Carte de crédit:

Numéro:
Expiration:

Montant reçu: 17,43 $

Date: 2017-12-14

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

252976

NO. SAI-M-~~252972~~-1610

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(Section des affaires immobilières)

VILLE DE MASCOUCHE

Partie expropriante

c.

GHISLAIN LACOMBE

-et-

SERGE LACOMBE

-et-

JACQUES LACOMBE

Partie expropriée

Reçu à Montréal
B-A
24 JUIL. 2017
Tribunal administratif du Québec

INSCRIPTION POUR MISE AU RÔLE GÉNÉRAL

La partie expropriée inscrit la présente cause pour mise au rôle général du Tribunal administratif du Québec au terme le plus rapproché, pour la date et l'heure auxquelles il plaira à ce dernier de fixer et donne avis de telle inscription à Me Patrice Gladu (Dunton Rainville), avocats de la partie expropriante.

Montréal, le 21 juillet 2017

De Grandpré Chait s.e.n.c.r.l.

DE GRANDPRÉ CHAIT S.E.N.C.R.L./LLP
Procureurs de la partie expropriée

DGCdocs - 11361605 v1

Simonetti, Silvana

De:	Simonetti, Silvana de la part de Bélair, Sylvain
Envoyé:	21 juillet 2017 08:44
À:	'notification@duntonrainville.com'; 'pgladu@duntonrainville.com'
Cc:	Bélair, Sylvain
Objet:	Ville de Mascouche c. Ghislain Lacombe et al. TAQ: SAI-M-~~252972~~-1610
Pièces jointes:	2017-07-21 Inscription pour mise au rôle général.PDF

252976

NOTIFICATION PAR COURRIEL / BY EMAIL (Art. 133 et 134 C.p.c)

À / To:

Me Patrice Gladu
Dunton Rainville
800, Square Victoria
43e étage
Montréal (Québec)

T. (514) 866-6743
F. (514) 866-8854
pgladu@duntonrainville.com
notification@duntonrainville.com

Nombre de pages du document joint / Number of pages of attached document:	2
Numéro de Cour / Court number:	SAI-M-~~252972-~~1610
Nature du / of document:	INSCRIPTION POUR MISE AU RÔLE GÉNÉRAL

252976

DEGRANDPRÉ CHAIT

Silvana Simonetti
Adjointe de • Legal Assistant to Sylvain Bélair & Jonathan M. Fecteau
T. 514.878.7624 | F. 514.878.4333 | ssimonetti@dgclex.com

DE GRANDPRÉ CHAIT S.E.N.C.R.L./LLP
1000, rue De La Gauchetière O., bureau 2900, Montréal (Québec) H3B 4W5 CANADA
degrandprechait.com

Simonetti, Silvana

De: Notification <Notification@DuntonRainville.com>
À: Simonetti, Silvana
Envoyé: 21 juillet 2017 08:45
Objet: Lu : Ville de Mascouche c. Ghislain Lacombe et al. TAQ: SAI-M-252972-1610

Votre message

À :
Sujet : Ville de Mascouche c. Ghislain Lacombe et al. TAQ: SAI-M-~~252972~~ 252976 -1610
Envoyé : vendredi 21 juillet 2017 08:44:43 (UTC-05:00) Heure de l'Est (É.-U. et Canada)

a été lu le vendredi 21 juillet 2017 08:44:35 (UTC-05:00) Heure de l'Est (É.-U. et Canada).

252976

NO : SAI-M-~~252972-~~1610

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

VILLE DE MASCOUCHE

Expropriante

GHISLAIN LACOMBE
-et-
SERGE LACOMBE
-et-
JACQUES LACOMBE

Expropriés

INSCRIPTION POUR MISE AU RÔLE GÉNÉRAL

Original

DE GRANDPRÉ CHAIT S.E.N.C.R.L./LLP
avocats • lawyers
1000, rue De La Gauchetière O., bureau 2900
Montréal (Québec) H3B 4W5

Sylvain Bélair

T. (514) 878-3209
F. (514) 878-5709
sbelair@dgclex.com
dgcsignification@dgclex.com

N/🗁 102363-1

BD-0085

DGCdocs -
10878034
v1

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

252972

NO : SAI-M-252972-1610

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(Section des affaires immobilières)

VILLE DE MASCOUCHE

Partie expropriante

c.

GHISLAIN LACOMBE

-et-

SERGE LACOMBE

-et-

JACQUES LACOMBE

Partie expropriée

Reçu à Montréal
17 JUIL. 2017
Tribunal administratif du Québec

RÉCLAMATION DÉTAILLÉE

1. La partie expropriée, par l'entremise de ses avocats soussignés, réclame de la partie expropriante, à titre d'indemnité d'expropriation, la somme de 1 679 932$, laquelle se détaille comme suit :

Indemnité principale :

a)	Valeur de la servitude expropriée :	**49 120$**

Indemnités accessoires :

b)	Perte de valeur des bâtiments bénéficiant de la servitude :	**1 419 000$**
c)	Valeur spéciale de l'immeuble :	**146 812$**
d)	Frais de déménagement et perte sur liquidation d'équipements et de pièces :	**50 000$**

e)	Aménagement de nouveaux locaux :	**10 000$**
f)	Troubles et ennuis :	**5 000$**
TOTAL :		**1 679 932$**

2. Elle réclame les intérêts et l'indemnité additionnelle depuis le transfert de propriété jusqu'au paiement final;

3. Elle réclame les honoraires de ses experts;

4. Elle réclame les frais de justice;

5. Elle se réserve le droit d'amender ou d'autrement modifier la présente réclamation :

Montréal, le 14 juillet 2017

De Grandpré Chait s.e.n.c.r.l.

DE GRANDPRÉ CHAIT S.E.N.C.R.L./LLP
Avocats pour la partie expropriée

Sylvain Bélair

T. (514) 878-3209
F. (514) 878-5709
sbelair@dgclex.com

dgcsignification@dgclex.com

1000, rue De La Gauchetière O., bureau 2900
Montréal (Québec) Canada H3B 4W5

DGCdocs - 11344933 v1

Simonetti, Silvana

De:	Simonetti, Silvana de la part de Bélair, Sylvain
Envoyé:	14 juillet 2017 10:00
À:	'notification@duntonrainville.com'; 'pgladu@duntonrainville.com'
Cc:	Bélair, Sylvain
Objet:	Ville de Mascouche c. Ghislain Lacombe et al. SAI-M-252972-1610
Pièces jointes:	2017-07-14 Réclamation détaillée.PDF

NOTIFICATION PAR COURRIEL / BY EMAIL (Art. 133 et 134 C.p.c)

À / To:

Me Patrice Gladu
Dunton Rainville
800, Square Victoria
43e étage
Montréal (Québec)

T. (514) 866-6743
F. (514) 866-8854
pgladu@duntonrainville.com
notification@duntonrainville.com

Nombre de pages du document joint / Number of pages of attached document:	3
Numéro de Cour / Court number:	SAI-M-252972-1610
Nature du / of document:	RÉCLAMATION DÉTAILLÉE

DEGRANDPRÉ CHAIT

Silvana Simonetti
Adjointe de • Legal Assistant to Sylvain Bélair & Jonathan M. Fecteau
T. 514.878.7624 | F. 514.878.4333 | ssimonetti@dgclex.com

DE GRANDPRÉ CHAIT S.E.N.C.R.L./LLP
1000, rue De La Gauchetière O., bureau 2900, Montréal (Québec) H3B 4W5 CANADA
degrandprechait.com

NO : SAI-M-252972-1610

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

VILLE DE MASCOUCHE

Expropriante

GHISLAIN LACOMBE
-et-
SERGE LACOMBE
-et-
JACQUES LACOMBE

Expropriés

RÉCLAMATION DÉTAILLÉE

Original

DE GRANDPRÉ CHAIT S.E.N.C.R.L./LLP
avocats • lawyers
1000, rue De La Gauchetière O., bureau 2900
Montréal (Québec) H3B 4W5

Sylvain Bélair

T. (514) 878-3209
F. (514) 878-5709
sbelair@dgclex.com
dgcsignification@dgclex.com

N/🗁 102363-1

BD-0085

DGCdocs -
10878034
v1

Numéro inscription : 23 076 649 Date de présentation : 2017-05-17 09:11

2017 -05- 17 9:11
heure-minute

23076 649

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

No : SAI-M-252972-1610

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(Section des affaires immobilières)

VILLE DE MASCOUCHE, personne morale de droit public, ayant son hôtel de Ville au 3034, chemin Ste-Marie, à Mascouche, province de Québec, J7K 1P1, district judiciaire de Joliette;

Tél. : (450) 474-4133
Téléc. : (450) 474-6401

Expropriante

-c.-

GHISLAIN LACOMBE, domicilié et résidant au 1128, chemin du Coteau, à Terrebonne, province de Québec, J6W 5H2;

ET

SERGE LACOMBE, domicilié et résidant au 236, boul. des Prairies, à Laval, province de Québec, H7N 2T9;

ET

JACQUES LACOMBE, domicilié et résidant au 3045, boul. Notre-Dame, #1705, à Laval, province de Québec, H7V 0A6;

Expropriés

AVIS DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ AMENDÉ
(art. 53.1 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*, RLRQ c. E-24)

À : **GHISLAIN LACOMBE**
1128, chemin du Coteau
Terrebonne (Québec) J6W 5H2

ET

SERGE LACOMBE
236, boul. des Prairies
Laval (Québec) H7N 2T9

ET

JACQUES LACOMBE
3045, boul. Notre-Dame #1705
Laval (Québec) H7V 0A6

ATTENDU QU'un avis d'expropriation visant une partie du lot 4 891 924 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, sur le territoire de la Ville de Mascouche, dont vous apparaissez être les propriétaires, vous a été signifié par huissier les 14, 15 et 18 octobre 2016, et ce, afin d'acquérir les droits découlant de la servitude réelle et perpétuelle de passage uniquement par avion publié sous le numéro 298 524;

ATTENDU QUE cet avis d'expropriation a été dûment publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de L'Assomption, le 19 octobre 2016, sous le numéro 22 682 074;

ATTENDU l'offre détaillée de l'expropriante au montant de 1,00 $ dûment signifiée au procureur des expropriés le 10 avril 2017;

ATTENDU QUE l'expropriante a, le 26 avril 2017, versé au dossier de la Cour supérieure du district de Joliette portant le numéro 705-17-007503-178 une indemnité provisionnelle au montant de 1,00 $, prévue à l'article 53.11 de la *Loi sur l'expropriation*, RLRQ, c E-24, ce tel qu'il appert du certificat de dépôt dont copie est jointe aux présentes;

ATTENDU QUE le délai de 90 jours prévu à l'article 53.2 de la *Loi sur l'expropriation* est expiré;

PRENEZ AVIS :

QUE l'expropriante, Ville de Mascouche, se prévalant des dispositions des articles 53.1 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*, prendra possession des droits affectant l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 4 891 924 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, sur le territoire de la Ville de Mascouche, dont vous apparaissez être les propriétaires;

DÉSIGNATION

DÉSIGNATION DE L'ASSIETTE DE LA SERVITUDE EXPROPRIÉE

Lot : 4 891 924 Partie
Cadastre du Québec
Circonscription foncière de L'Assomption

« Une parcelle de terrain de figure irrégulière, située dans la municipalité de la Ville de Mascouche, étant une partie du lot 4 891 924, du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption et indiquée par les chiffres 1-2-3-4-1 sur le plan ci-annexé.

Bornée vers le nord par le lot 4 891 986, vers l'est par une partie du lot 4 891 924, vers le sud par une partie du lot 4 891 924 et vers l'ouest par une partie du lot 4 891 924.

Commençant au point indiqué par le chiffre 1 sur le plan ci-annexé, lequel point 1 étant situé à une distance de quarante-six mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (46,84 m) de l'intersection des limites nord et ouest du lot 4 891 987, mesuré dans une direction ouest suivant la ligne de division entre les lots 4 891 986 et 4 891 924; de ce point 1, vers le sud, suivant une ligne ayant un gisement de 189°54'15", sur une distance de cent onze mètres et quatre-vingt-huit centièmes (111,88 m) jusqu'au point 2; de là, vers l'ouest, suivant une ligne ayant un gisement de 279°54'15", sur une distance de vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) jusqu'au point 3; de là, vers le nord, suivant une ligne

ayant un gisement de 9°54'15", sur une distance de cent douze mètres et deux centièmes (112,02 m) jusqu'au point 4; de là, vers l'est, suivant une ligne ayant un gisement de 100°11'48", sur une distance de vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) jusqu'au point 1, point de commencement.

Contenant une superficie de trois mille soixante-dix mètres carrés et huit dixièmes (3 070,8 m²).»

ce tel qu'il appert d'une copie certifiée conforme du plan et de la description technique préparés par Danny Houle, arpenteur-géomètre, en date du 19 septembre 2016, sous le numéro 29424 de ses minutes, accompagnant le présent avis pour en faire partie intégrante;

QUE cette prise de possession s'effectuera le 9 juin 2017, soit plus de quinze (15) jours après la publication de l'avis de transfert de propriété de cet immeuble au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de L'Assomption;

QUE cette prise de possession est nécessaire pour les fins municipales qui sont à l'origine de la présente expropriation;

LA PARTIE EXPROPRIANTE REPRODUIT LE TEXTE CONTENU À L'ANNEXE II DE LA *LOI SUR L'EXPROPRIATION*, L.R.Q. c. E-24.

ANNEXE II

1. Ce document indique que l'expropriant entend devenir propriétaire du bien visé par l'expropriation et en prendre possession à la date qui y est indiquée.

2. Vous devez libérer les lieux pour cette date.

3. Si vous avez des motifs graves à faire valoir pour retarder la date de prise de possession, vous avez 15 jours à compter de la date de la réception de ce document pour présenter, personnellement ou par avocat, une requête à la Cour supérieure.

4. La Cour supérieure pourra retarder la prise de possession pour une période maximale de six mois s'il n'y a pas pour l'expropriant une urgence de nature telle que tout retard dans la prise de possession entraîne pour lui un préjudice sérieux.

5. La Cour supérieure, si elle fait droit à votre demande, fixera le loyer que vous devrez payer durant la période d'extension.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES, RLRQ c. D-15.1.

L'expropriante déclare que:

1. Ghislain Lacombe, Jacques Lacombe et Serge Lacombe sont les cédants;

2. La Ville de Mascouche est la cessionnaire;

3. Les adresses des cessionnaires sont :

   Ghislain Lacombe : 1128, chemin du Coteau, à Terrebonne, province de Québec, J6W 5H2;

   Jacques Lacombe : domicilié et résidant au 3045, boul. Notre-Dame, #1705, à Laval, province de Québec, H7V 0A6;

   Serge Lacombe : domicilié et résidant au 236, boul. des Prairies, à Laval, province de Québec, H7N 2T9;

4. L'adresse de la cédante est : 3034, chemin Ste-Marie, à Mascouche, province de Québec, J7K 1P1, district judiciaire de Joliette;

5. L'immeuble faisant l'objet du présent avis de transfert de propriété est le lot 4 891 924 Partie du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, sur le territoire de la Ville de Mascouche;

6. Le transfert ne concerne que des immeubles corporels et aucun des meubles visés à l'article 1.0.1 dans *la Loi concernant les droits de mutations immobilières* ;

7. Selon l'expropriante, le montant de la contrepartie pour le présent transfert est de 1,00 $;

8. Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de 1,00 $;

9. Le montant du droit de mutation résultant du présent transfert est de 0,00 $;

10. Il y a exonération du paiement du droit de mutation en vertu de l'article 17, paragraphe a) de *Loi concernant les droits de mutations immobilières.*

Montréal, le 11 mai 2017

Patrice Gladu, avocat
DUNTON RAINVILLE SENCRL
Procureurs de l'expropriante

Carole Choquette

Joannie Pellerin

DÉCLARATION ASSERMENTÉE

Je, soussigné, Me Patrice Gladu, avocat, exerçant ma profession à l'étude Dunton Rainville sencrl, au 800 Square Victoria, 43e étage, Tour de la Bourse, C.P. 303, Montréal (Québec) H4Z 1H1, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des procureurs de l'expropriante, Ville de Mascouche, en la présente instance;

2. Tous les faits allégués dans le présent avis de transfert de propriété amendé sont vrais à ma connaissance personnelle.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal

Patrice Gladu

Affirmé solennellement devant moi
à Montréal, ce 11 mai 2017

Linda Beaudoin 82.843
Linda Beaudoin
Commissaire à l'assermentation pour
la province du Québec
No : 82 843

Commissaire à l'assermentation Linda Beaudoin 82843 pour le Québec

DÉCLARATION ASSERMENTÉE

Je, soussignée, Joannie Pellerin, adjointe juridique, domiciliée et résidant au 300, rue Sanguinet, Appartement 5, à Saint-Philippe, province de Québec, district de Longueuil, J0L 2K0, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des témoins mentionnés à l'avis de transfert de propriété amendé;

2. Ledit avis a été signé par Me Patrice Gladu, avocat, en ma présence et en présence de l'autre témoin, Carole Choquette;

3. Il est avocat faisant partie de l'étude *Dunton Rainville sencrl*, et est habile à pratiquer et l'autre témoin et moi-même sommes toutes deux habiles et capables.

ET J'AI SIGNÉ:

Joannie Pellerin

Affirmé solennellement devant moi
à Montréal, ce 11 mai 2017

Linda Beaudoin 82843

Linda Beaudoin
Commissaire à l'assermentation pour
la province de Québec
No : 82 843

Commissaire à l'assermentation pour le Québec
Linda Beaudoin
82843

ATTESTATION
(Article 2991 *Code civil du Québec*)

Je, soussignée, Me Annie Daigneault, avocate, exerçant ma profession à l'étude Dunton Rainville sencrl, au 800 Square Victoria, 43e étage, Tour de la Bourse, C.P. 303, Montréal (Québec) H4Z 1H1, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité de la partie donnant l'avis de transfert de propriété amendé concernant une partie du lot 4 891 924 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, sur le territoire de la Ville de Mascouche, signé le 11 mai 2017 à Montréal, par Me Patrice Gladu pour la Ville de Mascouche, expropriante, sise au 3034, chemin Ste-Marie, à Mascouche, province de Québec, J7K 1P1, district judiciaire de Joliette;

2. L'avis de transfert de propriété amendé susdit traduit la volonté exprimée par l'expropriante;

3. L'avis de transfert de propriété amendé susdit est valide quant à sa forme.

ATTESTÉ à Montréal, ce 11 mai 2017, par Me Annie Daigneault, avocate dûment inscrite au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, ayant son bureau et sa pratique au sein de l'étude Dunton Rainville sencrl, 800 Square Victoria, 43e étage, Tour de la Bourse, C.P. 303, Montréal (Québec) H4Z 1H1.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal

Annie Daigneault

Annie Daigneault, avocate

Numéro inscription : 23 076 649 Date de présentation : 2017-05-17 09:11

CERTIFICAT DE DÉPÔT JUDICIAIRE

N° de dossier : 705-17-007503-178

1. Partie demanderesse Ville de Mascouche

2. Partie défenderesse Ghislain Lacombe, Serge Lacombe et Jacques Lacombe

3. Autres

Déposé par ☒ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ Personnellement ou ☐ Par Me

Somme consignée 1,00 $

Nature

☐ Cautionnement
☐ Loyer
☐ Offres réelles et consignation (petites créances)
☒ Expropriation (indemnité provisionnelle)
☐ Saisie (ex : en mains tierces)
☐ Autres

☒ Chèque ~~certifié~~ 1,00 $
☐ Mandat $
☐ Argent $
☐ Frais $
☐ TOTAL 1,00 $

Reçu n° 0407124 26 avril 2017 (Date) GACS (Officier autorisé) Amélie Marcil-Chartier

2017 04 26 0344736-0037 C6
1,00
DEPOT AU COMPTE SERVICES FINANCIERS
EN FIDEICOMMIS GREFFE NO: 705

• SJ-102 (2015-06)

DÉPOSANT

DESCRIPTION TECHNIQUE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MASCOUCHE
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : L'ASSOMPTION
CADASTRE : DU QUÉBEC
LOT(S) : UNE PARTIE DU LOT 4 891 924

N/RÉF. : 087479

UNE PARTIE DU LOT 4 891 924

Une parcelle de terrain de figure irrégulière, située dans la municipalité de la Ville de Mascouche, étant une partie du lot 4 891 924, du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption et indiquée par les chiffres 1-2-3-4-1 sur le plan ci-annexé.

Bornée vers le nord par le lot 4 891 986, vers l'est par une partie du lot 4 891 924, vers le sud par une partie du lot 4 891 924 et vers l'ouest par une partie du lot 4 891 924.

Commençant au point indiqué par le chiffre 1 sur le plan ci-annexé, lequel point 1 étant situé à une distance de quarante-six mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (46,84 m) de l'intersection des limites nord et ouest du lot 4 891 987, mesuré dans une direction ouest suivant la ligne de division entre les lots 4 891 986 et 4 891 924; de ce point 1, vers le sud, suivant une ligne ayant un gisement de 189°54'15", sur une distance de cent onze mètres et quatre-vingt-huit centièmes (111,88 m) jusqu'au point 2; de là, vers l'ouest, suivant une ligne ayant un gisement de 279°54'15", sur une distance de vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) jusqu'au point 3; de là, vers le nord, suivant une ligne ayant un gisement de 9°54'15", sur une distance de cent douze mètres et deux centièmes (112,02 m) jusqu'au point 4; de là, vers l'est, suivant une ligne ayant un gisement de 100°11'48", sur une distance de vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) jusqu'au point 1, point de commencement.

Contenant une superficie de trois mille soixante-dix mètres carrés et huit dixièmes (3 070,8 m^2).

DOSSIER: 087479

Les gisements mentionnés dans ce rapport ainsi que ceux montrés sur le plan accompagnant cette description technique sont conventionnels.

Les dimensions mentionnées dans ce document sont en mètres (S.I). On doit utiliser l'équivalence 1 mètre = 3.28084 pieds pour convertir en mesures anglaises (M.A.).

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé, préparé et signé à Repentigny, le 19 septembre 2016 sous le numéro 29424 de mes minutes (Dossier 087479).

Danny Houle
Arpenteur-géomètre

Copie conforme à l'original

Émise le 2017-05-16

Arpenteur-géomètre

Numéro inscription : 23 076 649 [illegible] de présentation : 2017-05-17 09:11

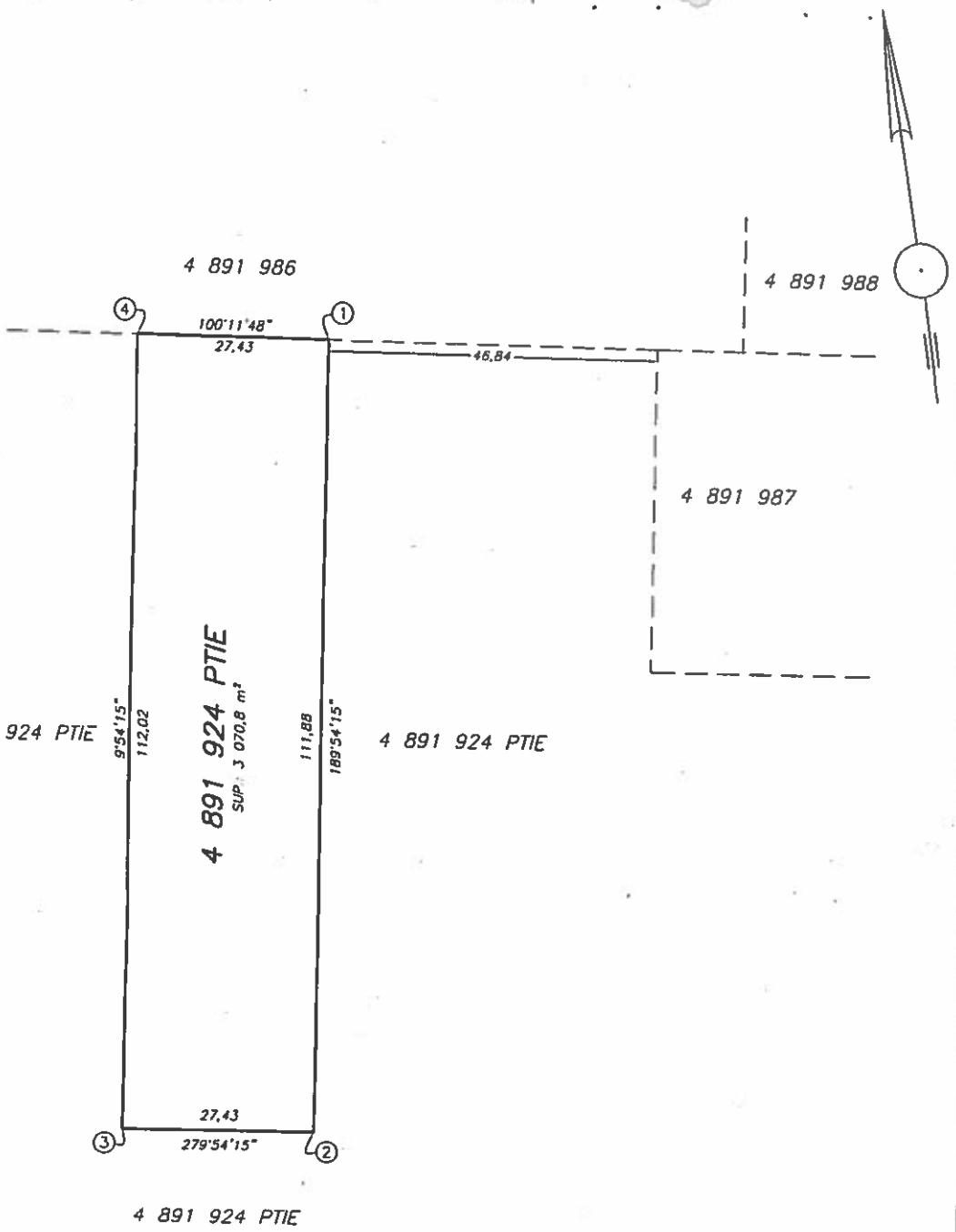

N.B. 1. LES GISEMENTS MONTRÉS SUR CE PLAN SONT CONVENTIONNELS.

labre & associés

ARPENTEURS · GÉOMÈTRES INC.

· LAVAL · BROSSARD · SAINT-EUSTACHE ·
· REPENTIGNY · MONTRÉAL ·
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: (514)642-2000
www.labre.qc.ca

DESCRIPTION TECHNIQUE

CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: L'ASSOMPTION
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MASCOUCHE

LOT(S): UNE PARTIE DU LOT 4 891 924

REPENTIGNY, LE 19 SEPTEMBRE 2016

PAR: DANNY HOULE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE 29 9/16
A.-G.

LEVÉ: N/A	ÉCHELLE: 1:750 (SI)	DESSIN: 687479-1	MINUTE: 29424	DOSSIER: 687479

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
Numéro inscription : 23 076 649 [illegible] de présentation : 2017-05-17 09:11 SIGNIFICATION USUELLE

CAUSE : SAI-M-252976-1610

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ASSOMPTION

v/d : 78 107

VILLE DE MASCOUCHE
EXPROPRIANTE
C.
GHISLAIN LACOMBE
JACQUES LACOMBE
SERGE LACOMBE
EXPROPRIÉ(E)

Signification	9,00 $ (1)
Kilométrage	22,35 $ (1A)
Rédaction Légale	6,00 $ (3)
SOUS-TOTAL	37,35 $

Autres frais :
(non admissible à l'état des frais)

Gestion	7,00 $ (4)
SOUS-TOTAL	7,00 $

TOTAL AVANT TAXES	**44,35 $**
TPS	**2,22 $**
TVQ	**4,42 $**
TOTAL	**50,99 $**

Je soussigné(e), **CARL THIFAULT,** huissier de justice, ayant mon domicile professionnel au 4 BOUL DE LA CONCORDE OUEST, LAVAL, QC, CANADA, H7N 6G6, certifie sous mon serment professionnel

que le **12 mai 2017 à 10:16 heures,**

j'ai signifié une COPIE CONFORME du présent AVIS DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ AMENDÉ (ART. 53.1 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR L'EXPROPRIATION, RLRQ, C. E-24.), ANNEXE II, DÉCLARATION ASSERMENTÉE DE JOANNIE PELLERIN, DÉCLARATION ASSERMENTÉE DE ME PATRICE GLADU, ATTESTATION (ARTICLE 2991 CODE CIVIL DU QUÉBEC), CERTIFICAT DE DÉPÔT JUDICIAIRE AU MONTANT DE 1.00 $, DESCRIPTION TECHNIQUE ET PLAN en notant sous ma signature, le jour et l'heure de la signification, au verso de l'acte

destiné à **GHISLAIN LACOMBE ,**

en remettant le tout au DESTINATAIRE de l'acte EN MAINS PROPRES (selon l'article 116 al. 1 du C.p.c.), à SON DOMICILE

à l'adresse suivante:

1128 CH DU COTEAU , TERREBONNE , QC, CANADA, J6W 5H2.

La distance nécessairement parcourue est de 15 kilomètre(s)

LAVAL, le 12 mai 2017.

CARL THIFAULT, huissier de justice
Permis # 929

a/s : ME PATRICE GLADU
DUNTON, RAINVILLE, AVOCATS (2090)

PAQUETTE
HUISSIERS DE JUSTICE

(QE GIRMA) H295 4 R75 E0512 I0512-10:18 REF:1827194-1-1-1 ( )
NB:2 FRAIS:O

No Engr. T.P.S. : R122687056 No Engr. T.V.Q. : 1013245793

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
Numéro inscription : 23 076 649 [illegible] de présentation : 2017-05-17 09:11 SIGNIFICATION US[illegible]LE

CAUSE : SAI-M-252976-1610

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ASSOMPTION

v/d : 78 107

VILLE DE MASCOUCHE
EXPROPRIANTE
C.
GHISLAIN LACOMBE
JACQUES LACOMBE
SERGE LACOMBE
EXPROPRIÉ(E)

Je soussigné(e), **JACQUES PLANTE**, huissier de justice, ayant mon domicile professionnel au 4 BOUL DE LA CONCORDE OUEST, LAVAL, QC, CANADA, H7N 6G6, certifie sous mon serment professionnel

que le **15 mai 2017 à 11:51 heures,**

j'ai signifié une COPIE CONFORME du présent AVIS DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ AMENDÉ (ART. 53.1 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR L'EXPROPRIATION, RLRQ, C. E-24.), ANNEXE II, DÉCLARATION ASSERMENTÉE DE JOANNIE PELLERIN, DÉCLARATION ASSERMENTÉE DE ME PATRICE GLADU, ATTESTATION (ARTICLE 2991 CODE CIVIL DU QUÉBEC), CERTIFICAT DE DÉPÔT JUDICIAIRE AU MONTANT DE 1.00 $, DESCRIPTION TECHNIQUE ET PLAN en notant sous ma signature, le jour et l'heure de la signification, au verso de l'acte

destiné à **SERGE LACOMBE ,**

en remettant le tout au DESTINATAIRE de l'acte EN MAINS PROPRES (selon l'article 116 al. 1 du C.p.c.), à SON DOMICILE

à l'adresse suivante:

236 BOUL DES PRAIRIES, LAVAL, QC, CANADA, H7N 2T9.

Signification	9,00 $ (1)
Kilométrage	5,96 $ (1A)
Rédaction Légale	6,00 $ (3)
SOUS-TOTAL	20,96 $
Autres frais : (non admissible à l'état des frais)	
Gestion	7,00 $ (4)
SOUS-TOTAL	7,00 $
TOTAL AVANT TAXES	**27,96 $**
TPS	**1,40 $**
TVQ	**2,79 $**
TOTAL à	**32,15 $**

Ma(mes) tentative(s) antérieure(s) :

13/05/2017 à 11:34 heures, 2 KM, 236 BOUL DES PRAIRIES, LAVAL, QC, CA, H7N 2T9

La distance nécessairement parcourue est de 4 kilomètre(s)

LAVAL, le 15 mai 2017.

JACQUES PLANTE, huissier de justice
Permis # 0551

a/s : ME PATRICE GLADU
DUNTON, RAINVILLE, AVOCATS (2090)

(QE GIRMA) H230 4 R75 E0515 I0515-12:10 REF:1827194-1-2-1 ( )
NB:2 FRAIS:O

No Engr. T.P.S. : R122687056 No Engr. T.V.Q. : 1013245793

PAQUETTE
HUISSIERS DE JUSTICE

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
Numéro inscription : 23 076 649 [illegible] de présentation : 2017-05-17 09:11 SIGNIFICATION US[illegible]E

CAUSE : SAI-M-252976-1610

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ASSOMPTION

v/d : 78 107

VILLE DE MASCOUCHE
EXPROPRIANTE
C.
GHISLAIN LACOMBE
JACQUES LACOMBE
SERGE LACOMBE
EXPROPRIÉ(E)

Signification	9,00 $ (1)
Kilométrage	17,88 $ (1A)
Rédaction Légale	6,00 $ (3)
SOUS-TOTAL	32,88 $
Autres frais : (non admissible à l'état des frais)	
Gestion	7,00 $ (4)
SOUS-TOTAL	7,00 $
TOTAL AVANT TAXES	**39,88 $**
TPS	**1,99 $**
TVQ	**3,98 $**
TOTAL	**45,85 $**

Je soussigné(e), **JACQUES PLANTE,** huissier de justice, ayant mon domicile professionnel au 4 BOUL DE LA CONCORDE OUEST, LAVAL, QC, CANADA, H7N 6G6, certifie sous mon serment professionnel

que le **15 mai 2017 à 18:25 heures,**

j'ai signifié une COPIE CONFORME du présent AVIS DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ AMENDÉ (ART. 53.1 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR L'EXPROPRIATION, RLRQ, C. E-24.), ANNEXE II, DÉCLARATION ASSERMENTÉE DE JOANNIE PELLERIN, DÉCLARATION ASSERMENTÉE DE ME PATRICE GLADU, ATTESTATION (ARTICLE 2991 CODE CIVIL DU QUÉBEC), CERTIFICAT DE DÉPÔT JUDICIAIRE AU MONTANT DE 1.00 $, DESCRIPTION TECHNIQUE ET PLAN en notant sous ma signature, le jour et l'heure de la signification, au verso de l'acte

destiné à **JACQUES LACOMBE ,**

en remettant le tout au DESTINATAIRE de l'acte EN MAINS PROPRES (selon l'article 116 al. 1 du C.p.c.), à SON DOMICILE

à l'adresse suivante:

3045 NOTRE-DAME #1705, LAVAL, QC, CANADA, H7V 0A6.

Ma(mes) tentative(s) antérieure(s) :

15/05/2017 à 13:20 heures, 6 KM, 3045 NOTRE-DAME #1705, LAVAL, QC, CA, H7V 0A6

La distance nécessairement parcourue est de 12 kilomètre(s)

LAVAL, le 15 mai 2017.

JACQUES PLANTE, huissier de justice
Permis # 0551

a/s : ME PATRICE GLADU
DUNTON, RAINVILLE, AVOCATS (2090)

PAQUETTE
HUISSIERS DE JUSTICE

(QE GIRMA) H230 4 R75 E0515 I0516-05.45 REF:1827194-1-3-1 ( )
NB:2 FRAIS:O

No Engr. T.P.S. : R122687056 No Engr. T.V.Q. : 1013245793

Énergie et Ressources naturelles
Québec

ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION DE DROIT AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

Je certifie que la réquisition présentée le 2017-05-17 à 09:11 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de L'Assomption sous le numéro 23 076 649.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de transfert - servitude	
Nom des parties :	Expropriant	VILLE DE MASCOUCHE
	Exproprié	Ghislain LACOMBE
		Jacques LACOMBE
		et autres

N° SAI-M-252976-1610

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE

18 MAI 2017

VILLE DE MASCOUCHE

Expropriante

c.

GHISLAIN LACOMBE, JACQUES LACOMBE ET SERGE LACOMBE

Expropriés

P

AVIS DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ AMENDÉ
(art. 53 et ss de la Loi sur l'expropriation, RLRQ c. E-24)

ORIGINAL

BD 2164

N/D 78 107

Me Me Patrice Gladu
pgladu@duntonrainville.com

DUNTON RAINVILLE
AVOCATS et NOTAIRES
LAWYERS and NOTARIES

Tour de la Bourse, 43e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal (Québec) H4Z 1H1

Notifications: notification@duntonrainville.com
Téléphone: 514 866-6743 Télécopieur: 514 866-8854
DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

REÇU À MONTRÉAL
19 MAI 2017
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE JOLIETTE

No. : SAI-M-252972-1610
16

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(Section des affaires immobilières)

VILLE DE MASCOUCHE

Expropriante

c.

GHISLAIN LACOMBE

et

SERGE LACOMBE

et

JACQUES LACOMBE

Expropriés

REÇU À MONTRÉAL
12 AVR. 2017
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

OFFRE DÉTAILLÉE

(Article 46 de la *Loi sur l'expropriation*, RLRQ c. E-24)

CONFORMÉMENT à l'article 46 de la *Loi sur l'expropriation*, l'expropriante, Ville de Mascouche, déclare que l'indemnité offerte aux expropriés se détaille comme suit :

Indemnité immobilière (acquisition de la servitude de passage existante)

Lot 4 891 924 Ptie (3 070,8 m.c.)

TOTAL : **1,00 $**

À ajouter, s'il y a lieu :

- Intérêt au taux légal;
- Frais d'expertise;

MONTRÉAL, le 10 avril 2017

Dunton Rainville sencrl

DUNTON RAINVILLE, S.E.N.C.R.L.
Avocats de l'Expropriante

DUNTON RAINVILLE
AVOCATS

Beaudoin, Linda

De: Beaudoin, Linda de la part de Gladu, Patrice
Envoyé: 10 avril 2017 15:39
À: 'Bélair, Sylvain'
Objet: NOTIFICATION - OFFRE DÉTAILLÉE - VILLE DE MASCOUCHE C. GHISLAIN LACOMBE, JACQUES LACOMBE ET SERGE LACOMBE NO: SAI-M-252976-1610
Pièces jointes: 2017-04-10 Offre détaillée.pdf

Bordereau de notification par courriel
(Art. 110, 133, 134 et 140.2 C.p.c.)

Lieu d'envoi : Montréal — Date et heure : voir entête du courriel

EXPÉDITEUR

Nom de l'avocat:	Me Patrice Gladu
	Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.
Adresse:	800, Square Victoria, 43e étage, C.P. 303
	Montréal (Québec) H4Z 1H1
Téléphone:	514 866-6743
Télécopieur:	514 866-8854
Courriel de l'avocat:	pgladu@duntonrainville.com
Courriel pour les notifications:	notification@duntonrainville.com
Notre dossier:	78 107

DESTINATAIRE

Nom de l'avocat:	Me Sylvain Bélair
Cabinet:	Degrandpré Chait
Partie représentée	Expropriés
Adresse de courriel pour la notification:	sbelair@dgclex.com

NATURE DU DOCUMENT NOTIFIÉ

Nature du (des) document(s):	Offre détaillée
Format du (des) fichier(s) joint(s):	PDF
Nombre de pages:	2

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE JOLIETTE

No. : SAI-M-252976-1610

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(Section des affaires immobilières)

VILLE DE MASCOUCHE

Expropriée

c.

GHISLAIN LACOMBE, JACQUES LACOMBE ET SERGE LACOMBE

Linda Beaudoin
Adjointe juridique

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.
Tour de la Bourse, 43e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal (Québec) H4Z 1H1
Téléphone : 514 866-6743
Télécopieur : 514 866-8854

LBeaudoin@DuntonRainville.com
www.DuntonRainville.com

TRANSMETTRE VOS NOTIFICATIONS À: notification@duntonrainville.com.

AVIS: Ce courriel est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou dispensée de divulgation aux termes des lois applicables. Tout autre lecteur est prié de noter qu'il est strictement interdit d'en divulguer le contenu, de le distribuer, copier ou utiliser. Toute personne à qui il parvient par mégarde est priée de l'effacer et de nous en avertir par téléphone (514 866-6743).

NOTICE: This e-mail message is intended only for the named recipient(s) above and may contain information that is privileged, confidential and/or exempt from disclosure under applicable law. Any other party is put on notice that unauthorized disclosure, distribution, copying or use of this information is strictly prohibited. If you receive it in error, please delete this e-mail message and advise us immediately by telephone (514 866-6743).

Beaudoin, Linda

De: Microsoft Outlook
À: 'Bélair, Sylvain'
Envoyé: 10 avril 2017 15:40
Objet: Relayé : NOTIFICATION - OFFRE DÉTAILLÉE - VILLE DE MASCOUCHE C. GHISLAIN LACOMBE, JACQUES LACOMBE ET SERGE LACOMBE NO: SAI-M-252976-1610

La remise à ces destinataires ou groupes est achevée, mais aucune notification de remise n'a été envoyée par le serveur de destination :

'Bélair, Sylvain' (sbelair@dgclex.com) <mailto:sbelair@dgclex.com>

Objet : NOTIFICATION - OFFRE DÉTAILLÉE - VILLE DE MASCOUCHE C. GHISLAIN LACOMBE, JACQUES LACOMBE ET SERGE LACOMBE NO: SAI-M-252976-1610

N° SAI-M-252976-1610

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE

11 AVR. 2017

VILLE DE MASCOUCHE

Expropriante

c.

GHISLAIN LACOMBE, JACQUES LACOMBE ET SERGE LACOMBE

Expropriés

OFFRE DÉTAILLÉE
(Art. 46 de la *Loi sur l'expropriation*, RLRQ c. E-24)

ORIGINAL

BD 2164 N/D 78 107

Me Me Patrice Gladu
pgladu@duntonrainville.com

DUNTON RAINVILLE
AVOCATS
BARRISTERS & SOLICITORS

Tour de la Bourse, 43e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal (Québec) H4Z 1H1

Notifications: notification@duntonrainville.com
Téléphone: 514 866-6743 Télécopieur: 514 866-8854
DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(Section des affaires immobilières)

NO : SAI-M-252976-1610

VILLE DE MASCOUCHE

Expropriante

c.

GHISLAIN LACOMBE

-et-

SERGE LACOMBE

-et-

JACQUES LACOMBE

Expropriée

Reçu à Montréal
21 OCT. 2016
Tribunal administratif du Québec

COMPARUTION

Les expropriés, par l'entremise de leurs avocats soussignés, comparaissent en la présente cause, sous toutes réserves que de droit.

Montréal, le 21 octobre 2016

De Grandpré Chait s.e.n.c.r.l.

DE GRANDPRÉ CHAIT S.E.N.C.R.L./LLP
Avocats pour les expropriés

Sylvain Bélair

T. (514) 878-3209
F. (514) 878-5709
sbelair@dgclex.com

dgcsignification@dgclex.com

1000, rue De La Gauchetière O., bureau 2900
Montréal (Québec) Canada H3B 4W5

DGCdocs - 10877987 v1

NO : SAI-M-252972-1610

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

VILLE DE MASCOUCHE

Expropriante

GHISLAIN LACOMBE
-et-
SERGE LACOMBE
-et-
JACQUES LACOMBE

Expropriés

COMPARUTION

Original

DE GRANDPRÉ CHAIT S.E.N.C.R.L./LLP
avocats • lawyers
1000, rue De La Gauchetière O., bureau 2900
Montréal (Québec) H3B 4W5

Sylvain Bélair

T. (514) 878-3209
F. (514) 878-5709
sbelair@dgclex.com
dgcsignification@dgclex.com

N/🗁 102363-1

BD-0085

DGCdocs -
10878034
v1

LT

Énergie et Ressources naturelles
Québec

ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION DE DROIT AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

Je certifie que la réquisition présentée le 2016-10-19 à 09:12 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de L'Assomption sous le numéro 22 682 074.

Reçu à Montréal
21 OCT. 2016
Tribunal administratif du Québec

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis d'expropriation : servitude	
Nom des parties :	Expropriant	Ville de Mascouche
	Exproprié	Ghislain Lacombe
		Jacques Lacombe
		et autres

Numéro inscription : 22 682 074 de présentation : 2016-10-19 09:12

2016 -10- 19 9:12
heure-minute

22 682 074

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

No : SAI-M- 252976-1610

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(Section des affaires immobilières)

VILLE DE MASCOUCHE, personne morale de droit public, ayant son hôtel de Ville au 3034, chemin Ste-Marie, à Mascouche, province de Québec, J7K 1P1, district judiciaire de Joliette;

Tél. : (450) 474-4133
Téléc. : (450) 474-6401

Expropriante

-c.-

GHISLAIN LACOMBE, domicilié et résidant au 1113, avenue Léo-Lacombe, à Laval, province de Québec, H7W 3Y8, district judiciaire de Laval;

ET

SERGE LACOMBE, domicilié et résidant au 179, Montée du Moulin, à Laval, province de Québec, H7N 3Y8, district judiciaire de Laval;

ET

JACQUES LACOMBE, domicilié et résidant au 179, Montée du Moulin, à Laval, province de Québec, H7N 3Y8, district judiciaire de Laval;

Expropriés

19 OCT 16 9:12

AVIS D'EXPROPRIATION
(Art. 40 et ss., *Loi sur l'expropriation*, RLRQ c. E-24)

À : **GHISLAIN LACOMBE**
1113, avenue Léo-Lacombe
Laval (Québec) H7W 3Y8

ET **SERGE LACOMBE**
179, Montée du Moulin
Laval (Québec) H7N 3Y8

ET **JACQUES LACOMBE**
179, Montée du Moulin
Laval (Québec) H7N 3Y8

1. Soyez avisés que la Ville de Mascouche a décrété, par la résolution numéro 160829-06 en date du 29 août 2016 dont copie est jointe à la présente, l'expropriation des droits découlant de la servitude réelle et perpétuelle de passage uniquement d'avions qui affecte une partie du lot 4 891 924 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, sur le territoire de la Ville de Mascouche, découlant de l'acte de servitude daté du 9 août 1984 et publié sous le numéro 298 524 en faveur de messieurs Ghislain Lacombe, Serge Lacombe et Jacques Lacombe dont vous apparaissez être les bénéficiaires;

DÉSIGNATION DE L'ASSIETTE DE LA SERVITUDE EXPROPRIÉE

Lot : 4 891 924 Partie
Cadastre du Québec
Circonscription foncière de L'Assomption

« Une parcelle de terrain de figure irrégulière, située dans la municipalité de la Ville de Mascouche, étant une partie du lot 4 891 924, du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption et indiquée par les chiffres 1-2-3-4-1 sur le plan ci-annexé.

Bornée vers le nord par le lot 4 891 986, vers l'est par une partie du lot 4 891 924, vers le sud

par une partie du lot 4 891 924 et vers l'ouest par une partie du lot 4 891 924.

Commençant au point indiqué par le chiffre 1 sur le plan ci-annexé, lequel point 1 étant situé à une distance de quarante-six mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (46,84 m) de l'intersection des limites nord et ouest du lot 4 891 987, mesuré dans une direction ouest suivant la ligne de division entre les lots 4 891 986 et 4 891 924; de ce point 1, vers le sud, suivant une ligne ayant un gisement de 189°54'15", sur une distance de cent onze mètres et quatre-vingt-huit centièmes (111,88 m) jusqu'au point 2; de là, vers l'ouest, suivant une ligne ayant un gisement de 279°54'15", sur une distance de vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) jusqu'au point 3; de là, vers le nord, suivant une ligne ayant un gisement de 9°54'15", sur une distance de cent douze mètres et deux centièmes (112,02 m) jusqu'au point 4; de là, vers l'est, suivant une ligne ayant un gisement de 100°11'48", sur une distance de vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) jusqu'au point 1, point de commencement.

Contenant une superficie de trois mille soixante-dix mètres carrés et huit dixièmes (3 070,8 m²).»

ce tel qu'il appert d'une copie certifiée conforme du plan et de la description technique préparés par Danny Houle, arpenteur-géomètre, en date du 19 septembre 2016, sous le numéro 29424 de ses minutes, accompagnant le présent avis pour en faire partie intégrante;

2. L'expropriation des droits découlant de la servitude réelle et perpétuelle de passage uniquement en avions qui affecte une partie du lot 4 891 924 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, décrite au plan et description technique annexés aux présentes, est requise pour les fins municipales de la constitution d'une réserve foncière et l'implantation d'un futur parc industriel;

3. Cette expropriation est décrétée en vertu des articles 29.4 et 570 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, qui confèrent, notamment à la Ville de Mascouche le pouvoir de s'approprier tout immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales relevant de sa compétence;

4. Vous avez quinze (15) jours à compter de la signification du présent avis pour comparaître devant le Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, situé au 500, boulevard René-Lévesque ouest, 21e étage, à Montréal, H2Z 1W7;

À DÉFAUT PAR VOUS DE COMPARAÎTRE DANS CE DÉLAI, L'EXPROPRIANTE POURRA PROCÉDER PAR DÉFAUT CONTRE VOUS ;

5. Vous pouvez, s'il y a lieu, dans les trente (30) jours de la signification du présent avis, contester devant la Cour supérieure le droit à l'expropriation de l'expropriante;

6. Vous devez, s'il y a lieu, déclarer par écrit à l'expropriante, dans les quinze (15) jours de la signification du présent avis, les noms et adresses des locataires, la nature, la date, la durée et le montant du loyer de chaque bail, ainsi que les noms et adresses des occupants de bonne foi et les conditions auxquelles ils occupent les lieux;

7. L'expropriante reproduit le texte contenu à l'annexe 1 de la *Loi sur l'expropriation*, RLRQ c E-24 :

Annexe 1

1. Il est très important que vous fassiez parvenir, par écrit, à l'expropriant, dans les 15 jours de la réception du présent document, les noms et les adresses de tous vos locataires, la nature, la date, la durée et le montant du loyer de chaque bail.

2. Si des personnes occupent des lieux qui vous appartiennent sans détenir de bail, vous devez aussi fournir leurs noms et leurs adresses et indiquer les conditions auxquelles elles occupent les lieux.

3. De plus, à partir de maintenant, vous devez aviser tout nouveau locataire ou toute autre personne qui désire occuper des lieux qui vous appartiennent que des procédures d'expropriation ont été entreprises contre votre propriété.

4. À défaut de vous conformer à ces obligations, vous vous exposez à être poursuivi en justice si un locataire ou un occupant subit un préjudice.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 6 octobre 2016

PATRICE GLADU, AVOCAT
DUNTON RAINVILLE SENCRL
Procureurs de l'expropriante

Tél. : (514) 866-6743
Téléc. : (514) 866-8854

CAROLE CHOQUETTE, **témoin**

JOANNIE PELLERIN, **témoin**

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, PATRICE GLADU, avocat, exerçant ma profession au 800 Square Victoria, 43e étage, Tour de la Bourse, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des procureurs de l'expropriante ;

2. Tous les faits allégués dans le présent avis d'expropriation sont vrais et exacts.

ET J'AI SIGNÉ :

PATRICE GLADU

Affirmation solennelle reçue et attestée devant moi
À Montréal, ce 6 octobre 2016

Linda Beaudoin 82 843

LINDA BEAUDOIN, No : 82 843
Commissaire à l'assermentation pour
la province de Québec

Commissaire à l'assermentation
Linda
Beaudoin
82843
pour le Québec

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, **JOANNIE PELLERIN**, adjointe juridique, domiciliée et résidant au 300, rue Sanguinet, app. 5, à Saint-Philippe, province de Québec, J0L 2K0, district de Longueuil, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des témoins mentionnés à l'avis d'expropriation;

2. Cet avis d'expropriation a été signé par Me Patrice Gladu, avocat, en ma présence et en présence de l'autre témoin, Carole Choquette;

3. Cet avocat est habile à pratiquer et l'autre témoin et moi-même sommes majeures, habiles et capables.

ET J'AI SIGNÉ :

JOANNIE PELLERIN

Affirmation solennelle reçue et attestée devant moi
À Montréal, ce 6 octobre 2016

Linda Beaudoin 82843

LINDA BEAUDOIN, No : 82 843
Commissaire à l'assermentation pour
la province de Québec

Commissaire à l'assermentation pour le Québec
Linda Beaudoin
82843

Numéro inscription : 22 682 074 de présentation : 2016-10-19 09:12

VILLE DE Mascouche

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mascouche tenue le 29 août 2016 à 19 h

160829-06

EXPROPRIATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE AU BÉNÉFICE DE LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE NUMÉRO 4 891 986 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AFFECTANT UNE PARTIE DU LOT 4 891 924 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Certificat de crédits : 10200

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Mascouche relativement au redéveloppement des terrains de l'aéroport de Mascouche;

CONSIDÉRANT l'annonce, le 4 novembre 2014, de la fin des activités de l'aéroport de Mascouche le 16 novembre 2016;

CONSIDÉRANT le besoin, aux fins du redéveloppement desdits terrains, que la Ville de Mascouche ait des titres clairs exempts, notamment de toute servitude;

CONSIDÉRANT la présence de la servitude de passage portant le numéro d'enregistrement 298 524 de la circonscription foncière de L'Assomption en faveur de la propriété portant le numéro 4 891 986 du Cadastre du Québec circonscription foncière de L'Assomption et affectant une partie des terrains de l'aéroport de Mascouche connue comme étant le lot 4 891 924 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption;

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la Ville de Mascouche en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur l'expropriation*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur
appuyé par monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'autoriser l'expropriation de la servitude existante portant le numéro d'enregistrement 298 524 de la circonscription foncière de L'Assomption en faveur du lot 4 891 986 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, propriété de Ghislain Lacombe, Serge Lacombe et Jacques Lacombe, et affectant le lot 4 891 924 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, et ce, pour les fins de la constitution d'une réserve foncière et l'implantation d'un futur parc industriel sur les terrains de l'ancien aéroport de Mascouche;

VILLE DE Mascouche

2° De mandater la firme d'avocats Dunton Rainville sencrl pour la préparation, le dépôt et les représentations nécessaires, pour et au nom de la Ville de Mascouche, d'un avis d'expropriation ou autre procédure judiciaire utile à l'obtention d'un titre de propriété clair;

3° De mandater la firme d'évaluateurs Paris, Ladouceur et Ass. aux fins de l'établissement de la valeur de l'indemnité d'expropriation à être versée;

4° De mandater la firme d'arpenteurs-géomètres Labre & Associés afin que soit préparée toute description technique nécessaire au processus d'expropriation;

5° D'autoriser que soit imputée cette dépense à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme à l'original le 31 août 2016

Julie Laurin, avocate
Greffière et directrice des services juridiques par intérim

DESCRIPTION TECHNIQUE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MASCOUCHE
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : L'ASSOMPTION
CADASTRE : DU QUÉBEC
LOT(S) : UNE PARTIE DU LOT 4 891 924

N/RÉF. : 087479

UNE PARTIE DU LOT 4 891 924

Une parcelle de terrain de figure irrégulière, située dans la municipalité de la Ville de Mascouche, étant une partie du lot 4 891 924, du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption et indiquée par les chiffres 1-2-3-4-1 sur le plan ci-annexé.

Bornée vers le nord par le lot 4 891 986, vers l'est par une partie du lot 4 891 924, vers le sud par une partie du lot 4 891 924 et vers l'ouest par une partie du lot 4 891 924.

Commençant au point indiqué par le chiffre 1 sur le plan ci-annexé, lequel point 1 étant situé à une distance de quarante-six mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (46,84 m) de l'intersection des limites nord et ouest du lot 4 891 987, mesuré dans une direction ouest suivant la ligne de division entre les lots 4 891 986 et 4 891 924; de ce point 1, vers le sud, suivant une ligne ayant un gisement de 189°54'15", sur une distance de cent onze mètres et quatre-vingt-huit centièmes (111,88 m) jusqu'au point 2; de là, vers l'ouest, suivant une ligne ayant un gisement de 279°54'15", sur une distance de vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) jusqu'au point 3; de là, vers le nord, suivant une ligne ayant un gisement de 9°54'15", sur une distance de cent douze mètres et deux centièmes (112,02 m) jusqu'au point 4; de là, vers l'est, suivant une ligne ayant un gisement de 100°11'48", sur une distance de vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) jusqu'au point 1, point de commencement.

Contenant une superficie de trois mille soixante-dix mètres carrés et huit dixièmes (3 070,8 m^2).

DOSSIER: 087479

Les gisements mentionnés dans ce rapport ainsi que ceux montrés sur le plan accompagnant cette description technique sont conventionnels.

Les dimensions mentionnées dans ce document sont en mètres (S.I). On doit utiliser l'équivalence 1 mètre = 3.28084 pieds pour convertir en mesures anglaises (M.A.).

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé, préparé et signé à Repentigny, le 19 septembre 2016 sous le numéro 29424 de mes minutes (Dossier 087479).

Danny Houle
Arpenteur-géomètre

Copie conforme à l'original

Émise le 2016-10-19

Arpenteur-géomètre

Numéro inscription : 22 682 074 de présentation : 2016-10-19 09:12

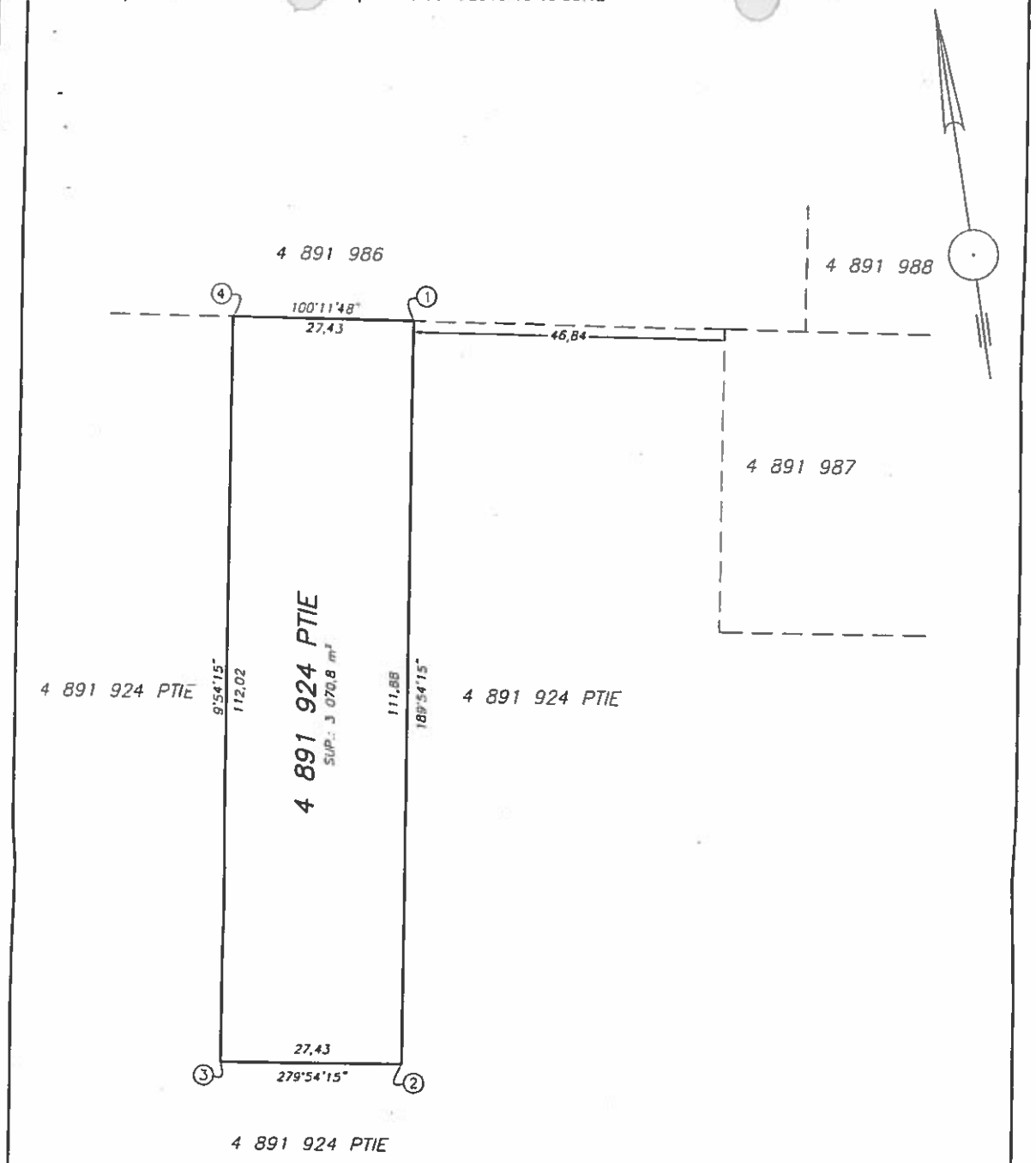

N.B. 1. LES GISEMENTS MONTRÉS SUR CE PLAN SONT CONVENTIONNELS.

labre & associés

ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: (514)642-2000
www.labre.qc.ca

DESCRIPTION TECHNIQUE

CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: L'ASSOMPTION
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MASCOUCHE

LOT(S): UNE PARTIE DU LOT 4 891 924

REPENTIGNY, LE 19 SEPTEMBRE 2016

PAR: DANNY HOULE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE 20 9/16
A.-G.

LEVÉ: N/A	ÉCHELLE: 1:750 (SI)	DESSIN: ~~087479-1~~	MINUTE: ~~29424~~	DOSSIER: ~~087479~~

DESCRIPTION TECHNIQUE

LOT NUMÉRO

UNE PARTIE DU LOT 4 891 924

CADASTRE DU

QUÉBEC

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE

DE

L'ASSOMPTION

MINUTE	29424
DOSSIER	087479
PRÉPARÉ PAR	Danny Houle, Arpenteur-géomètre

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

VILLE DE L'ASSOMPTION
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
29 SEP. 2016
REÇU

Numéro inscription : 22 682 074 de présentation : 2016-10-19 09:12

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC — PROCÈS-VERBAL DE SIGNIFICATION USUELLE

Numéro inscription : 22 682 074 de présentation : 2016-10-19 09:12

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

CAUSE : SAI-M-252976-1610

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ASSOMPTION

v/d : 78 107

VILLE DE MASCOUCHE
EXPROPRIANTE
C.
GHISLAIN LACOMBE
SERGE LACOMBE
JACQUES LACOMBE
EXPROPRIÉ(E)

Je soussigné(e), **CARL THIFAULT,** huissier de justice, ayant mon domicile professionnel au 4 BOUL DE LA CONCORDE OUEST, LAVAL, QC, CANADA, H7N 6G6, certifie sous mon serment professionnel

que le 14 octobre 2016 à 13:09 heures,

j'ai signifié une COPIE CONFORME du présent AVIS D'EXPROPRIATION (Art. 40 et ss., Loi sur l'expropriation, RLRQ c. E-24), ANNEXE I, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE PATRICE GLADU, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE JOANNIE PELLERIN, EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MASCOUCHE TENUE LE 29 AOÛT 2016 À 19 H, DESCRIPTION TECHNIQUE, PLAN, BORDEREAU D'INSCRIPTION en notant sous ma signature, le jour et l'heure de la signification, au verso de l'acte

destiné à **GHISLAIN LACOMBE,**

en remettant le tout à SON DOMICILE au soin d'une PERSONNE qui y RÉSIDE ou y TRAVAILLE et qui PARAÎT APTE À RECEVOIR LE DOCUMENT (selon l'article 124 al. 1 du C.p.c.),

laquelle personne s'est nommée comme étant : MME GINETTE LACOMBE, SA CONJOINTE

à l'adresse suivante:

1128 CH DU COTEAU, TERREBONNE, QC, CANADA, J6W 5H2.

Signification	9,00 $ (1)
Kilométrage	22,35 $ (1A)
Rédaction Légale	6,00 $ (3)
SOUS-TOTAL	37,35 $
Autres frais : (non admissible à l'état des frais)	
Gestion	6,00 $ (4)
SOUS-TOTAL	6,00 $
TOTAL AVANT TAXES	**43,35 $**
TPS	**2,17 $**
TVQ	**4,32 $**
TOTAL	**49,84 $**

La distance nécessairement parcourue est de 15 kilomètre(s)

LAVAL, le 14 octobre 2016.

Carl Thifault

CARL THIFAULT, huissier de justice
Permis # 929

a/s : ME PATRICE GLADU
DUNTON, RAINVILLE, AVOCATS (2090)

PAQUETTE
HUISSIERS DE JUSTICE

(QE GIRMA) MORAN 4 R75 E1014 I1018-16.27 REF:1748591-1-5-1 ( )
NB.2 FRAIS:

No Engr. T.P.S. : R122687056 No Engr. T.V.Q. : 1013245793

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC — PROCÈS-VERBAL DE SIGNIFICATION UNIQUE

Numéro inscription : 22 682 074 de présentation : 2016-10-19 09:12

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

CAUSE : SAI-M-252976-1610

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ASSOMPTION

v/d : 78 107

VILLE DE MASCOUCHE
EXPROPRIANTE
C.
GHISLAIN LACOMBE
SERGE LACOMBE
JACQUES LACOMBE
EXPROPRIÉ(E)

Signification	9,00 $ (1)
Kilométrage	2,98 $ (1A)
Rédaction Légale	6,00 $ (3)
SOUS-TOTAL	17,98 $
Autres frais (non admissible à l'état des frais)	
Gestion	6,00 $ (4)
SOUS-TOTAL	6,00 $
TOTAL AVANT TAXES	**23,98 $**
TPS	**1,20 $**
TVQ	**2,39 $**
TOTAL	**27,67 $**

Je soussigné(e), **JACQUES PLANTE,** huissier de justice, ayant mon domicile professionnel au 4 BOUL DE LA CONCORDE OUEST, LAVAL, QC, CANADA, H7N 6G6, certifie sous mon serment professionnel

que le **15 octobre 2016 à 10:54 heures,**

j'ai signifié une COPIE CONFORME du présent AVIS D'EXPROPRIATION (Art. 40 et ss., Loi sur l'expropriation, RLRQ c. E-24), ANNEXE I, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE PATRICE GLADU, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE JOANNIE PELLERIN, EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MASCOUCHE TENUE LE 29 AOÛT 2016 À 19 H, DESCRIPTION TECHNIQUE, PLAN, BORDEREAU D'INSCRIPTION en notant sous ma signature, le jour et l'heure de la signification, au verso de l'acte

destiné à **SERGE LACOMBE,**

en remettant le tout au DESTINATAIRE de l'acte EN MAINS PROPRES (selon l'article 116 al. 1 du C.p.c.), à SON DOMICILE

à l'adresse suivante:

236 BOUL DES PRAIRIES, LAVAL, QC, CANADA, H7N 2T9.

La distance nécessairement parcourue est de 2 kilomètre(s)

LAVAL, le 15 octobre 2016.

JACQUES PLANTE, huissier de justice
Permis # 0551

a/s : ME PATRICE GLADU
DUNTON, RAINVILLE, AVOCATS (2090)

PAQUETTE
HUISSIERS DE JUSTICE

(QE GIRMA) LAPRO 4 R75 E1015 I1018-16:27 REF:1748591-1-6-2 ( )
NB 2 FRAIS:

No Engr. T.P.S. : R122687056 No Engr. T.V.Q. : 1013245793

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC — PROCÈS-VERBAL DE SIGNIFICATION USUELLE

Numéro inscription : 22 682 074 — de présentation : 2016-10-19 09:12

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

CAUSE : SAI-M-252976-1610

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ASSOMPTION

v/d : 78 107

VILLE DE MASCOUCHE
EXPROPRIANTE
C.
GHISLAIN LACOMBE
SERGE LACOMBE
JACQUES LACOMBE
EXPROPRIÉ(E)

Signification	9,00 $ (1)
Kilométrage	17,88 $ (1A)
Rédaction Légale	6,00 $ (3)
SOUS-TOTAL	32,88 $
Autres frais : (non admissible à l'état des frais)	
Gestion	6,00 $ (4)
SOUS-TOTAL	6,00 $
TOTAL AVANT TAXES	**38,88 $**
TPS	**1,94 $**
TVQ	**3,88 $**
TOTAL	**44,70 $**

Je soussigné(e), **JACQUES PLANTE,** huissier de justice, ayant mon domicile professionnel au 4 BOUL DE LA CONCORDE OUEST, LAVAL, QC, CANADA, H7N 6G6, certifie sous mon serment professionnel

que le **18 octobre 2016 à 11:35 heures,**

j'ai signifié une COPIE CONFORME du présent AVIS D'EXPROPRIATION (Art. 40 et ss., Loi sur l'expropriation, RLRQ c. E-24), ANNEXE I, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE PATRICE GLADU, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE JOANNIE PELLERIN, EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MASCOUCHE TENUE LE 29 AOÛT 2016 À 19 H, DESCRIPTION TECHNIQUE, PLAN, BORDEREAU D'INSCRIPTION en notant sous ma signature, le jour et l'heure de la signification, au verso de l'acte

destiné à **JACQUES LACOMBE,**

en remettant le tout à savoir :

en la FIXANT à la POIGNÉE de la PORTE de SON DOMICILE.

Le tout faisant suite à ma(mes) tentative(s) de signification consignée(s) au présent procès-verbal, étant donné que PERSONNE ne s'est PRÉSENTÉ afin de me répondre. DE PLUS, L'ADRESSE A ÉTÉ CONFIRMÉE PAR LE BUREAU D'ADMINISTRATION. Le tout selon les INSTRUCTIONS du CLIENT

à l'adresse suivante:

3045 BOUL NOTRE-DAME #1705, LAVAL, QC, CANADA, H7V 0A6.

Ma(mes) tentative(s) antérieure(s) :

17/10/2016 à 18:23 heures, 6 KM

La distance nécessairement parcourue est de 12 kilomètre(s)

LAVAL, le 18 octobre 2016.

JACQUES PLANTE, huissier de justice
Permis # 0551

a/s : ME PATRICE GLADU
DUNTON, RAINVILLE, AVOCATS (2090)

PAQUETTE
HUISSIERS DE JUSTICE

(QE GIRMA) LAPRO 4 R75 E1018 I1018-16.27 REF:1748591-1-7-2 ( )
NB:2 FRAIS:

No Engr. T.P.S. : R122687056 No Engr. T.V.Q. : 1013245793

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
Numéro inscription : 22 682 074 de présentation : 2016-10-19 09:12 PROCÈS-VERBAL DE DÉMARCHE OU D[illegible]NCE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

CAUSE : SAI-M-252976-1610

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ASSOMPTION

v/d : 78 107

VILLE DE MASCOUCHE
EXPROPRIANTE
C.
GHISLAIN LACOMBE
SERGE LACOMBE
JACQUES LACOMBE
EXPROPRIÉ(E)

Démarche	6,00 $ (1)
Kilométrage	8,94 $ (1A)
SOUS-TOTAL	14,94 $
TPS	0,75 $
TVQ	1,49 $
TOTAL	17,18 $

Je soussigné(e), **JACQUES PLANTE**, huissier de justice, ayant mon domicile professionnel au 4 BOUL DE LA CONCORDE OUEST, LAVAL, QC, CANADA, H7N 6G6, certifie sous mon serment professionnel

que le **14 octobre 2016 à 13:00 heures,**

je me suis exprès transporté(e) à l'adresse suivante :

3045 BOUL NOTRE-DAME #1705, LAVAL, QC, CANADA, H7V 0A6

afin de signifier une COPIE CONFORME du présent AVIS D'EXPROPRIATION (Art. 40 et ss., Loi sur l'expropriation, RLRQ c. E-24), ANNEXE I, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE PATRICE GLADU, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE JOANNIE PELLERIN, EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MASCOUCHE TENUE LE 29 AOÛT 2016 À 19 H, DESCRIPTION TECHNIQUE, PLAN, BORDEREAU D'INSCRIPTION

au destinataire de l'acte, à savoir: **JACQUES LACOMBE,**

ce que je n'ai pu faire vu que le destinataire de l'acte était ABSENT au moment de ma(mes) visite(s) et qu'il m'a été IMPOSSIBLE de le CONTACTER. De plus, un avis de visite a été laissé sous pli cacheté selon l'article 129 C p.c.

La distance nécessairement parcourue est de 6 kilomètre(s)

LAVAL, le 14 octobre 2016.

JACQUES PLANTE, huissier de justice
Permis # 0551

a/s : ME PATRICE GLADU
DUNTON, RAINVILLE, AVOCATS (2090)

PAQUETTE
HUISSIERS DE JUSTICE

(QE GIRMA) LAPRO 4 R75 E1014 I1018-16:27 REF:1748591-1-7-1 ( )
NB:2 FRAIS

No Engr. T.P.S : R122687056 No Engr. T.V.Q. : 1013245793

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC PROCÈS-VERBAL DE DÉMARCHE OU D'ABSENCE

Numéro inscription : 22 682 074 de présentation : 2016-10-19 09:12

DISTRICT DE JOLIETTE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

CAUSE : SAI-M-252976-1610

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ASSOMPTION

v/d : 78 107

VILLE DE MASCOUCHE
EXPROPRIANTE
C.
GHISLAIN LACOMBE
SERGE LACOMBE
JACQUES LACOMBE
EXPROPRIÉ(E)

Démarche	6,00 $ (1)
Kilométrage	2,98 $ (1A)
Rédaction Légale	6,00 $ (3)
SOUS-TOTAL	14,98 $
TPS	0,75 $
TVQ	1,49 $
TOTAL	17,22 $

Je soussigné(e), **JACQUES PLANTE**, huissier de justice, ayant mon domicile professionnel au 4 BOUL DE LA CONCORDE OUEST, LAVAL, QC, CANADA, H7N 6G6, certifie sous mon serment professionnel

que le 14 octobre 2016 à 12:26 heures,

je me suis exprès transporté(e) à l'adresse suivante :

236 BOUL DES PRAIRIES, LAVAL, QC, CANADA, H7N 2T9

afin de signifier une COPIE CONFORME du présent AVIS D'EXPROPRIATION (Art. 40 et ss., Loi sur l'expropriation, RLRQ c. E-24), ANNEXE I, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE PATRICE GLADU, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE JOANNIE PELLERIN, EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MASCOUCHE TENUE LE 29 AOÛT 2016 À 19 H, DESCRIPTION TECHNIQUE, PLAN, BORDEREAU D'INSCRIPTION

au destinataire de l'acte, à savoir: **SERGE LACOMBE,**

ce que je n'ai pu faire vu que le destinataire de l'acte était ABSENT au moment de ma(mes) visite(s) et qu'il m'a été IMPOSSIBLE de le CONTACTER. De plus, un avis de visite a été laissé sous pli cacheté selon l'article 129 C.p.c.

La distance nécessairement parcourue est de 2 kilomètre(s)

LAVAL, le 14 octobre 2016.

JACQUES PLANTE, huissier de justice
Permis # 0551

a/s : ME PATRICE GLADU
DUNTON, RAINVILLE, AVOCATS (2090)

PAQUETTE
HUISSIERS DE JUSTICE

(QE GIRMA) LAPRO 4 R75 E1014 I1018-16.27 REF.1748591-1-6-1 ( )
NB.2 FRAIS.

No Engr. T.P.S. : R122687056 No Engr. T.V.Q. : 1013245793

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

Numéro inscription : 22 682 074 de présentation : 2016-10-19 09:12

PROCÈS-VERBAL DE DÉMARCHE OU D'ABSENCE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

CAUSE : SAI-M-252976-1610

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ASSOMPTION

v/d : 78 107

VILLE DE MASCOUCHE
EXPROPRIANTE
C.
GHISLAIN LACOMBE
SERGE LACOMBE
JACQUES LACOMBE
EXPROPRIÉ(E)

Démarche	6,00 $ (1)
Rédaction Légale	6,00 $ (3)
SOUS-TOTAL	12,00 $
TPS	0,60 $
TVQ	1,20 $
TOTAL	13,80 $

Je soussigné(e), **JACQUES PLANTE**, huissier de justice, ayant mon domicile professionnel au 4 BOUL DE LA CONCORDE OUEST, LAVAL, QC, CANADA, H7N 6G6, certifie sous mon serment professionnel

que le **13 octobre 2016 à 11:45 heures,**

je me suis exprès transporté(e) à l'adresse suivante :

1113 LEO-LACOMBE (ANCIEN. 179, MONTEE DU MOULIN, LAVAL), LAVAL , QC, CANADA, H7W 3Y8

afin de signifier une COPIE CONFORME du présent AVIS D'EXPROPRIATION (Art. 40 et ss., Loi sur l'expropriation, RLRQ c. E-24), ANNEXE I, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE PATRICE GLADU, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE JOANNIE PELLERIN, EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MASCOUCHE TENUE LE 29 AOÛT 2016 À 19 H, DESCRIPTION TECHNIQUE, PLAN

au destinataire de l'acte, à savoir: **JACQUES LACOMBE,**

ce que je n'ai pu faire vu QU'IL N'Y A PERSONNE À CE LOCAL COMMERCIAL ET QUE L'ENDROIT EST TRÈS PEU MEUBLÉ. SELON LE COMMERCE AVOISINANT, IL N'Y A PLUS PERSONNE QUI Y OCCUPE.

LAVAL, le 13 octobre 2016.

JACQUES PLANTE, huissier de justice
Permis # 0551

a/s : ME PATRICE GLADU
DUNTON, RAINVILLE, AVOCATS (2090)

PAQUETTE
HUISSIERS DE JUSTICE

(QE GIRMA) LAPRO 4 R75 E1013 I1018-16:27 REF:1748591-1-3-1 ( )
NB:2 FRAIS:N

No Engr. T.P.S. : R122687056 No Engr. T.V.Q. : 1013245793

Numéro inscription : 22 682 074 de présentation : 2016-10-19 09:12

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC — PROCÈS-VERBAL DE DÉMARCHE OU D'ABSENCE
DISTRICT DE JOLIETTE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

CAUSE : SAI-M-252976-1610

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ASSOMPTION

v/d : 78 107

VILLE DE MASCOUCHE
EXPROPRIANTE
C.
GHISLAIN LACOMBE
SERGE LACOMBE
JACQUES LACOMBE
EXPROPRIÉ(E)

Démarche	6.00 $ (1)
Rédaction Légale	6.00 $ (3)
SOUS-TOTAL	12.00 $
TPS	0.60 $
TVQ	1.20 $
TOTAL	13.80 $

Je soussigné(e), **JACQUES PLANTE**, huissier de justice, ayant mon domicile professionnel au 4 BOUL DE LA CONCORDE OUEST, LAVAL, QC, CANADA, H7N 6G6, certifie sous mon serment professionnel

que le **13 octobre 2016 à 11:45 heures,**

je me suis exprès transporté(e) à l'adresse suivante :

1113 LEO-LACOMBE (ANCIEN. 179, MONTEE DU MOULIN, LAVAL), LAVAL, QC, CANADA, H7W 3Y8

afin de signifier une COPIE CONFORME du présent AVIS D'EXPROPRIATION (Art. 40 et ss., Loi sur l'expropriation, RLRQ c. E-24), ANNEXE I, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE PATRICE GLADU, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE JOANNIE PELLERIN, EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MASCOUCHE TENUE LE 29 AOÛT 2016 À 19 H, DESCRIPTION TECHNIQUE, PLAN

au destinataire de l'acte, à savoir: **SERGE LACOMBE,**

ce que je n'ai pu faire vu QU'IL N'Y A PERSONNE À CE LOCAL COMMERCIAL ET QUE L'ENDROIT EST TRÈS PEU MEUBLÉ. SELON LE COMMERCE AVOISINANT, IL N'Y A PLUS PERSONNE QUI Y OCCUPE.

LAVAL, le 13 octobre 2016

JACQUES PLANTE, huissier de justice
Permis # 0551

a/s : ME PATRICE GLADU
DUNTON, RAINVILLE, AVOCATS (2090)

PAQUETTE
HUISSIERS DE JUSTICE

(QE GIRMA) LAPRO 4 R75 E1013 I1018-16:27 REF:1748591-1-2-1 ( )
NB:2 FRAIS:0

No Engr. T.P.S. : R122687056 No Engr. T.V.Q. : 1013245793

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC

Numéro inscription : 22 682 074 de présentation : 2016-10-19 09:12 DÉMARCHE OU D' NCE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

CAUSE : SAI-M-252976-1610

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ASSOMPTION

v/d : 78 107

VILLE DE MASCOUCHE
EXPROPRIANTE
C.
GHISLAIN LACOMBE
SERGE LACOMBE
JACQUES LACOMBE
EXPROPRIÉ(E)

Je soussigné(e), **JACQUES PLANTE**, huissier de justice, ayant mon domicile professionnel au 4 BOUL DE LA CONCORDE OUEST, LAVAL, QC, CANADA, H7N 6G6, certifie sous mon serment professionnel

que le **13 octobre 2016 à 11:45 heures,**

je me suis exprès transporté(e) à l'adresse suivante :

1113 LEO-LACOMBE , LAVAL, QC, CANADA, H7W 3Y8

afin de signifier une COPIE CONFORME du présent AVIS D'EXPROPRIATION (Art. 40 et ss., Loi sur l'expropriation, RLRQ c. E-24), ANNEXE I, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE PATRICE GLADU, DÉCLARATION SOUS SERMENT DE JOANNIE PELLERIN, EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MASCOUCHE TENUE LE 29 AOÛT 2016 À 19 H, DESCRIPTION TECHNIQUE, PLAN

au destinataire de l'acte, à savoir: **GHISLAIN LACOMBE ,**

ce que je n'ai pu faire vu QU'IL N'Y A PERSONNE À CE LOCAL COMMERCIAL ET QUE L'ENDROIT EST TRÈS PEU MEUBLÉ. SELON LE COMMERCE AVOISINANT, IL N'Y A PLUS PERSONNE QUI Y OCCUPE.

Démarche	6,00 $ (1)
Kilométrage	2,98 $ (1A)
Rédaction Légale	6,00 $ (3)
SOUS-TOTAL	14,98 $
Autres frais : (non admissible à l'état des frais)	
Gestion	6,00 $ (4)
SOUS-TOTAL	6,00 $
TOTAL AVANT TAXES	**20,98 $**
TPS	**1,05 $**
TVQ	**2,09 $**
TOTAL	**24,12 $**

La distance nécessairement parcourue est de 2 kilomètre(s)

LAVAL, le 13 octobre 2016.

JACQUES PLANTE, huissier de justice
Permis # 0551

a/s : ME PATRICE GLADU
DUNTON, RAINVILLE, AVOCATS (2090)

PAQUETTE
HUISSIERS DE JUSTICE

(QE GIRMA) H288 4 R75 E1013 I1018-16.27 REF:1748591-1-1-1 ( )
NB:2 FRAIS:O

No Engr. T.P.S. : R122687056 No Engr. T.V.Q. : 1013245793

N° SAI-M-252976-1610

20 OCT. 2016

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE

VILLE DE MASCOUCHE

Expropriante

c.

GHISLAIN LACOMBE,
ET
SERGE LACOMBE
ET
JACQUES LACOMBE

Expropriés

AVIS D'EXPROPRIATION
(Art. 40 et ss., *Loi sur l'expropriation*, RLRQ c. E-24)

ORIGINAL

BD 2164 N/D 78 107

Me Me Patrice Gladu
pgladu@duntonrainville.com

DUNTON RAINVILLE
AVOCATS
BARRISTERS & SOLICITORS

Tour de la Bourse, 43e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal (Québec) H4Z 1H1

Notifications: notification@duntonrainville.com
Téléphone: 514 866-6743 Télécopieur : 514 866-8854
DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

No : SAI-M- 252976-1610

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(Section des affaires immobilières)

VILLE DE MASCOUCHE, personne morale de droit public, ayant son hôtel de Ville au 3034, chemin Ste-Marie, à Mascouche, province de Québec, J7K 1P1, district judiciaire de Joliette;

Tél. : (450) 474-4133
Téléc. : (450) 474-6401

Expropriante

-c.-

GHISLAIN LACOMBE, domicilié et résidant au 1113, avenue Léo-Lacombe, à Laval, province de Québec, H7W 3Y8, district judiciaire de Laval;

ET

SERGE LACOMBE, domicilié et résidant au 179, Montée du Moulin, à Laval, province de Québec, H7N 3Y8, district judiciaire de Laval;

ET

JACQUES LACOMBE, domicilié et résidant au 179, Montée du Moulin, à Laval, province de Québec, H7N 3Y8, district judiciaire de Laval;

Expropriés

Tribunal administratif du Québec
Reçu no : 32233
La somme de : 204,30$
Date : 12 octobre 2016
Par : BA.

AVIS D'EXPROPRIATION
(Art. 40 et ss., *Loi sur l'expropriation*, RLRQ c. E-24)

À : **GHISLAIN LACOMBE**
1113, avenue Léo-Lacombe
Laval (Québec) H7W 3Y8

ET **SERGE LACOMBE**
179, Montée du Moulin
Laval (Québec) H7N 3Y8

ET **JACQUES LACOMBE**
179, Montée du Moulin
Laval (Québec) H7N 3Y8

1. Soyez avisés que la Ville de Mascouche a décrété, par la résolution numéro 160829-06 en date du 29 août 2016 dont copie est jointe à la présente, l'expropriation des droits découlant de la servitude réelle et perpétuelle de passage uniquement d'avions qui affecte une partie du lot 4 891 924 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, sur le territoire de la Ville de Mascouche, découlant de l'acte de servitude daté du 9 août 1984 et publié sous le numéro 298 524 en faveur de messieurs Ghislain Lacombe, Serge Lacombe et Jacques Lacombe dont vous apparaissez être les bénéficiaires;

DÉSIGNATION DE L'ASSIETTE DE LA SERVITUDE EXPROPRIÉE

Lot : 4 891 924 Partie
Cadastre du Québec
Circonscription foncière de L'Assomption

« Une parcelle de terrain de figure irrégulière, située dans la municipalité de la Ville de Mascouche, étant une partie du lot 4 891 924, du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption et indiquée par les chiffres 1-2-3-4-1 sur le plan ci-annexé.

Bornée vers le nord par le lot 4 891 986, vers l'est par une partie du lot 4 891 924, vers le sud

par une partie du lot 4 891 924 et vers l'ouest par une partie du lot 4 891 924.

Commençant au point indiqué par le chiffre 1 sur le plan ci-annexé, lequel point 1 étant situé à une distance de quarante-six mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (46,84 m) de l'intersection des limites nord et ouest du lot 4 891 987, mesuré dans une direction ouest suivant la ligne de division entre les lots 4 891 986 et 4 891 924; de ce point 1, vers le sud, suivant une ligne ayant un gisement de 189°54'15", sur une distance de cent onze mètres et quatre-vingt-huit centièmes (111,88 m) jusqu'au point 2; de là, vers l'ouest, suivant une ligne ayant un gisement de 279°54'15", sur une distance de vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) jusqu'au point 3; de là, vers le nord, suivant une ligne ayant un gisement de 9°54'15", sur une distance de cent douze mètres et deux centièmes (112,02 m) jusqu'au point 4; de là, vers l'est, suivant une ligne ayant un gisement de 100°11'48", sur une distance de vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) jusqu'au point 1, point de commencement.

Contenant une superficie de trois mille soixante-dix mètres carrés et huit dixièmes (3 070,8 m²).»

ce tel qu'il appert d'une copie certifiée conforme du plan et de la description technique préparés par Danny Houle, arpenteur-géomètre, en date du 19 septembre 2016, sous le numéro 29424 de ses minutes, accompagnant le présent avis pour en faire partie intégrante;

2. L'expropriation des droits découlant de la servitude réelle et perpétuelle de passage uniquement en avions qui affecte une partie du lot 4 891 924 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, décrite au plan et description technique annexés aux présentes, est requise pour les fins municipales de la constitution d'une réserve foncière et l'implantation d'un futur parc industriel;

3. Cette expropriation est décrétée en vertu des articles 29.4 et 570 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, qui confèrent, notamment à la Ville de Mascouche le pouvoir de s'approprier tout immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales relevant de sa compétence;

4. Vous avez quinze (15) jours à compter de la signification du présent avis pour comparaître devant le Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, situé au 500, boulevard René-Lévesque ouest, 21e étage, à Montréal, H2Z 1W7;

À DÉFAUT PAR VOUS DE COMPARAÎTRE DANS CE DÉLAI, L'EXPROPRIANTE POURRA PROCÉDER PAR DÉFAUT CONTRE VOUS ;

5. Vous pouvez, s'il y a lieu, dans les trente (30) jours de la signification du présent avis, contester devant la Cour supérieure le droit à l'expropriation de l'expropriante;

6. Vous devez, s'il y a lieu, déclarer par écrit à l'expropriante, dans les quinze (15) jours de la signification du présent avis, les noms et adresses des locataires, la nature, la date, la durée et le montant du loyer de chaque bail, ainsi que les noms et adresses des occupants de bonne foi et les conditions auxquelles ils occupent les lieux;

7. L'expropriante reproduit le texte contenu à l'annexe 1 de la *Loi sur l'expropriation*, RLRQ c E-24 :

Annexe 1

1. Il est très important que vous fassiez parvenir, par écrit, à l'expropriant, dans les 15 jours de la réception du présent document, les noms et les adresses de tous vos locataires, la nature, la date, la durée et le montant du loyer de chaque bail.

2. Si des personnes occupent des lieux qui vous appartiennent sans détenir de bail, vous devez aussi fournir leurs noms et leurs adresses et indiquer les conditions auxquelles elles occupent les lieux.

3. De plus, à partir de maintenant, vous devez aviser tout nouveau locataire ou toute autre personne qui désire occuper des lieux qui vous appartiennent que des procédures d'expropriation ont été entreprises contre votre propriété.

4. À défaut de vous conformer à ces obligations, vous vous exposez à être poursuivi en justice si un locataire ou un occupant subit un préjudice.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 6 octobre 2016

PATRICE GLADU, AVOCAT
DUNTON RAINVILLE SENCRL
Procureurs de l'expropriante

Tél. : (514) 866-6743
Téléc. : (514) 866-8854

CAROLE CHOQUETTE, témoin

JOANNIE PELLERIN, témoin

COPIE CONFORME

DUNTON RAINVILLE SENCRL
Procureurs

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, **PATRICE GLADU**, avocat, exerçant ma profession au 800 Square Victoria, 43e étage, Tour de la Bourse, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des procureurs de l'expropriante ;

2. Tous les faits allégués dans le présent avis d'expropriation sont vrais et exacts.

ET J'AI SIGNÉ :

PATRICE GLADU

Affirmation solennelle reçue et attestée devant moi
À Montréal, ce 6 octobre 2016

Linda Beaudoin 82 843

LINDA BEAUDOIN, No : 82 843
Commissaire à l'assermentation pour
la province de Québec

Commissaire à l'assermentation
Linda
Beaudoin
82843
pour le Québec

COPIE CONFORME

Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.

DUNTON RAINVILLE SENCRL
Procureurs

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, **JOANNIE PELLERIN**, adjointe juridique, domiciliée et résidant au 300, rue Sanguinet, app. 5, à Saint-Philippe, province de Québec, J0L 2K0, district de Longueuil, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des témoins mentionnés à l'avis d'expropriation;

2. Cet avis d'expropriation a été signé par Me Patrice Gladu, avocat, en ma présence et en présence de l'autre témoin, Carole Choquette;

3. Cet avocat est habile à pratiquer et l'autre témoin et moi-même sommes majeures, habiles et capables.

ET J'AI SIGNÉ :

JOANNIE PELLERIN

Affirmation solennelle reçue et attestée devant moi
À Montréal, ce 6 octobre 2016

Linda Beaudoin 82843

LINDA BEAUDOIN, No : 82 843
Commissaire à l'assermentation pour
la province de Québec

Commissaire à l'assermentation pour le Québec
Linda Beaudoin
82843

COPIE CONFORME

Dunton Rainville sencrl

DUNTON RAINVILLE SENCRL
Procureurs

VILLE DE Mascouche

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mascouche tenue le 29 août 2016 à 19 h

160829-06

EXPROPRIATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE AU BÉNÉFICE DE LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE NUMÉRO 4 891 986 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AFFECTANT UNE PARTIE DU LOT 4 891 924 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Certificat de crédits : 10200

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Mascouche relativement au redéveloppement des terrains de l'aéroport de Mascouche;

CONSIDÉRANT l'annonce, le 4 novembre 2014, de la fin des activités de l'aéroport de Mascouche le 16 novembre 2016;

CONSIDÉRANT le besoin, aux fins du redéveloppement desdits terrains, que la Ville de Mascouche ait des titres clairs exempts, notamment de toute servitude;

CONSIDÉRANT la présence de la servitude de passage portant le numéro d'enregistrement 298 524 de la circonscription foncière de L'Assomption en faveur de la propriété portant le numéro 4 891 986 du Cadastre du Québec circonscription foncière de L'Assomption et affectant une partie des terrains de l'aéroport de Mascouche connue comme étant le lot 4 891 924 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption;

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la Ville de Mascouche en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur l'expropriation*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur
appuyé par monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'autoriser l'expropriation de la servitude existante portant le numéro d'enregistrement 298 524 de la circonscription foncière de L'Assomption en faveur du lot 4 891 986 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, propriété de Ghislain Lacombe, Serge Lacombe et Jacques Lacombe, et affectant le lot 4 891 924 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, et ce, pour les fins de la constitution d'une réserve foncière et l'implantation d'un futur parc industriel sur les terrains de l'ancien aéroport de Mascouche;

VILLE DE Mascouche

2° De mandater la firme d'avocats Dunton Rainville sencrl pour la préparation, le dépôt et les représentations nécessaires, pour et au nom de la Ville de Mascouche, d'un avis d'expropriation ou autre procédure judiciaire utile à l'obtention d'un titre de propriété clair;

3° De mandater la firme d'évaluateurs Paris, Ladouceur et Ass. aux fins de l'établissement de la valeur de l'indemnité d'expropriation à être versée;

4° De mandater la firme d'arpenteurs-géomètres Labre & Associés afin que soit préparée toute description technique nécessaire au processus d'expropriation;

5° D'autoriser que soit imputée cette dépense à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme à l'original le 31 août 2016

Julie Laurin, avocate
Greffière et directrice des services juridiques par intérim

DESCRIPTION TECHNIQUE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MASCOUCHE
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : L'ASSOMPTION
CADASTRE : DU QUÉBEC
LOT(S) : UNE PARTIE DU LOT 4 891 924

N/RÉF. : 087479

UNE PARTIE DU LOT 4 891 924

Une parcelle de terrain de figure irrégulière, située dans la municipalité de la Ville de Mascouche, étant une partie du lot 4 891 924, du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption et indiquée par les chiffres 1-2-3-4-1 sur le plan ci-annexé.

Bornée vers le nord par le lot 4 891 986, vers l'est par une partie du lot 4 891 924, vers le sud par une partie du lot 4 891 924 et vers l'ouest par une partie du lot 4 891 924.

Commençant au point indiqué par le chiffre 1 sur le plan ci-annexé, lequel point 1 étant situé à une distance de quarante-six mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (46,84 m) de l'intersection des limites nord et ouest du lot 4 891 987, mesuré dans une direction ouest suivant la ligne de division entre les lots 4 891 986 et 4 891 924; de ce point 1, vers le sud, suivant une ligne ayant un gisement de 189°54'15", sur une distance de cent onze mètres et quatre-vingt-huit centièmes (111,88 m) jusqu'au point 2; de là, vers l'ouest, suivant une ligne ayant un gisement de 279°54'15", sur une distance de vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) jusqu'au point 3; de là, vers le nord, suivant une ligne ayant un gisement de 9°54'15", sur une distance de cent douze mètres et deux centièmes (112,02 m) jusqu'au point 4; de là, vers l'est, suivant une ligne ayant un gisement de 100°11'48", sur une distance de vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) jusqu'au point 1, point de commencement.

Contenant une superficie de trois mille soixante-dix mètres carrés et huit dixièmes (3 070,8 m^2).

Les gisements mentionnés dans ce rapport ainsi que ceux montrés sur le plan accompagnant cette description technique sont conventionnels.

Les dimensions mentionnées dans ce document sont en mètres (S.I). On doit utiliser l'équivalence 1 mètre = 3.28084 pieds pour convertir en mesures anglaises (M.A.).

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé, préparé et signé à Repentigny, le 19 septembre 2016 sous le numéro 29424 de mes minutes (Dossier 087479).

Danny Houle
Arpenteur-géomètre

Copie conforme à l'original

Émise le 2019-10-10

.....
Arpenteur-géomètre

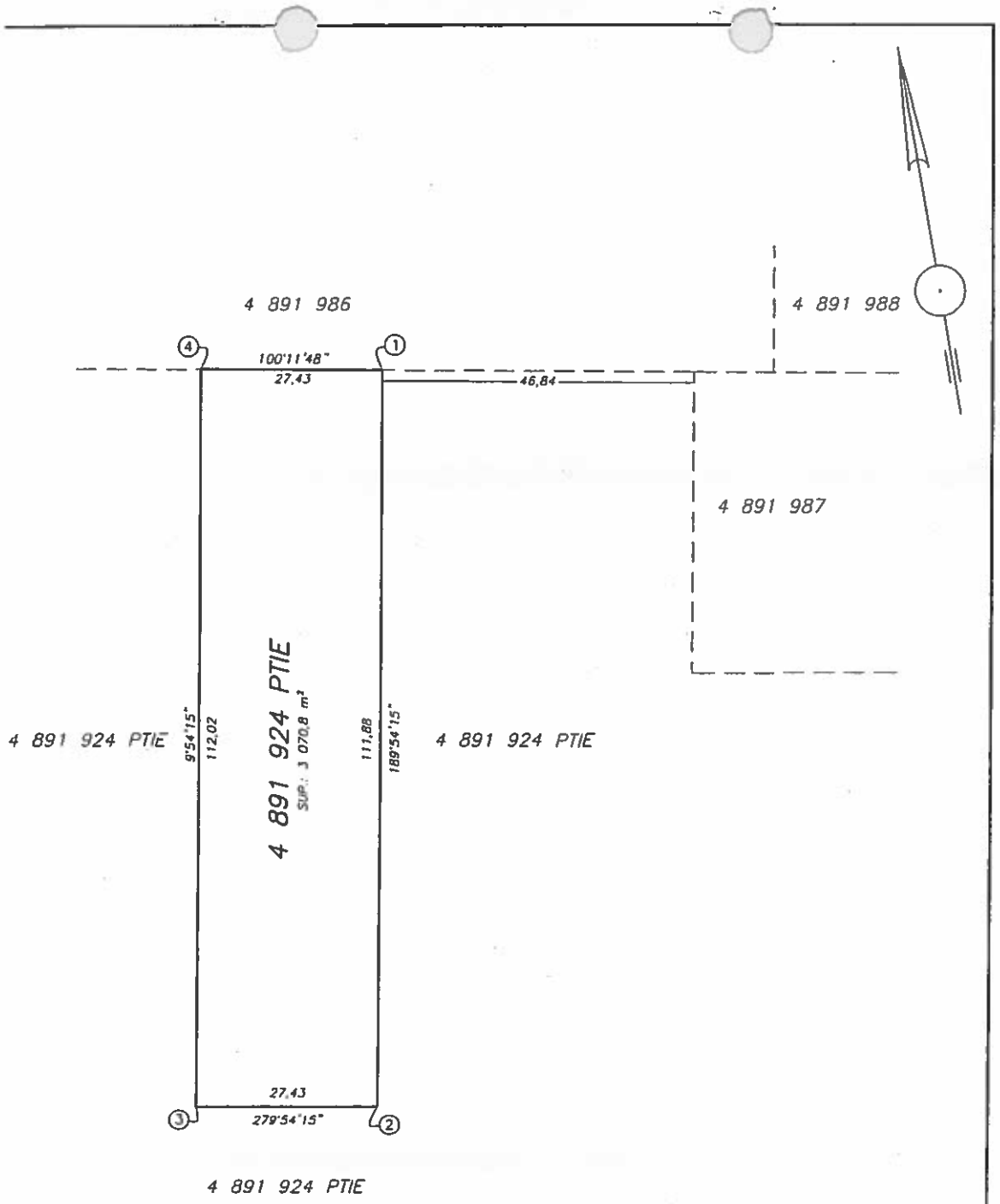

N.B. 1: LES GISEMENTS MONTRÉS SUR CE PLAN SONT CONVENTIONNELS.

labre & associés

ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: **(514)642-2000**
www.labre.qc.ca

REPENTIGNY, LE 19 SEPTEMBRE 2016

DESCRIPTION TECHNIQUE

CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: L'ASSOMPTION
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MASCOUCHE

LOT(S): UNE PARTIE DU LOT 4 891 924

PAR: DANNY HOULE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE 29/9/16
A.-G.

LEVÉ: N/A	ÉCHELLE: 1:750 (SI)	DESSIN: ~~087479-1~~	~~MINUTE: 29424~~	~~DOSSIER: 087479~~

DESCRIPTION TECHNIQUE

LOT NUMÉRO

UNE PARTIE DU LOT 4 891 924

CADASTRE DU

QUÉBEC

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE

DE

L'ASSOMPTION

MINUTE	29424
DOSSIER	087479
PRÉPARÉ PAR	Danny Houle, Arpenteur-géomètre

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC

VILLE DE MASCOUCHE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
29 SEP. 2016
REÇU

N°

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE

VILLE DE MASCOUCHE

Expropriante

c.

GHISLAIN LACOMBE,
ET
SERGE LACOMBE
ET
JACQUES LACOMBE

Expropriés

AVIS D'EXPROPRIATION
(Art. 40 et ss., *Loi sur l'expropriation*, RLRQ c. E-24)

COPIE POUR : LA COUR

BD 2164

N/D ~~78-107~~

Me ~~Me Patrice Gladu~~
pgladu@duntonrainville.com

DUNTON RAINVILLE
AVOCATS
BARRISTERS & SOLICITORS

Tour de la Bourse, 43e étage
800, Square Victoria, C.P 303
Montréal (Québec) H4Z 1H1

Notifications: notification@duntonrainville.com
Téléphone: 514 866-5743 Télécopieur: 514 866-8854
DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.